

# "L'Écho Québriacais"



quebriac.fr



La Fibre Optique

Projet Jeunesse

Rencontres Citoyennes

Juillet 2021

Bulletin d'informations communales - N°38



À TINTÉNIAC

## CHEZ LES ENFANTS

BOUTIQUE ÉTHIQUE ET POÉTIQUE

## JEUX ET JOUETS

POUR ENFANTS DE 0 À 100 ANS

### ENEZ DÉCOUVRIR NOS TRÉSORS !

Jouets made in France, Europe et plus loin, respectueux des droits humains, de la santé et de l'écologie. Fabricants associés à l'humanitaire et la solidarité. Coups de cœur drôles et originaux.

- Emballages cadeaux soignés •
- Click and Collect en période de confinement •
- Ouverture possible sur rendez-vous •

MARDI, JEUDI, VENDREDI : 15h-19h  
MERCREDI, SAMEDI : 10h-12h30 et 15h-19h

9 rue du puits Robidou à Tinteniac - 06 28 06 72 70  
entre l'église et la poste, comme les sages-femmes

[WWW.CHEZLESENFANTS.FR](http://WWW.CHEZLESENFANTS.FR)



## O! Grain de Café

Bar

Cave à bières et spiritueux  
Épicerie fine et coffrets gourmands  
Concerts - Karaoke

Tabac - Jeux



20 rue de la Liberté  
35190 QUÉBRIAC  
02 99 68 02 59

## MIEL BOURDON



**ERWAN BOURDON**  
**BOURDON APICULTURE**  
bourdon.apiculture@gmail.com  
06 10 48 14 38  
LE CHAMP CHÂTELLIER  
35630 LANGOUËT



*Découvrez mes produits*

[www.mielbourdon.com](http://www.mielbourdon.com)



## PLOMBERIE Quéré

La Vectais, 35190 QUÉBRIAC

RGE  
INSTALLATIONS SANITAIRES - CHAUFFAGE  
DÉPANNAGE - Neuf & Rénovation

06 69 47 61 61 02 99 45 54 02  
plomberiequere@gmail.com



## SOMMAIRE

	<b>Vie communale</b> ..... 3
	Le Mot du Maire
	La Basse Ville
	La fibre optique
	Le réseau d'assainissement
	Travaux de voirie
	Travaux sur la commune
	Multi accueil Trampoline
	La Maison d'Assistants Maternels
	Règles de Vie
	<b>Séances du Conseil communal</b> ..... 14
	<b>Communauté de communes</b> ..... 16
	<b>Vie sociale</b> ..... 19
	Le Courti l'paille
	Plan canicule
	La vie au Village du Courtil Noë
	<b>École</b> ..... 21
	<b>Vie Locale</b> ..... 22
	La page jeunesse
	Les retrouvailles
	Les ateliers et chantier participatifs
	A paraître ...
	<b>Vie Associative</b> ..... 24
	ACPG/CATM
	ACCA
	UNC
	Cercle d'Ille et Rance
	Les chansons à Mémé
	<b>Un page d'histoire</b> ..... 26
	Québriac dans la tourmente - 2 <sup>e</sup> partie

### MAIRIE

5, rue de la Liberté  
35190 QUÉBRIAC  
02 99 68 03 52  
mairie.accueil@quebriac.fr



### Ouverture de la Mairie

Du mardi au jeudi de 8 h 30 à 12 h  
Le vendredi de 8 h 30 à 12 h / 14h à 17h  
Le samedi (semaines impaires) de 8h30 à 12 h

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter le site de la mairie :  
[www.quebriac.fr](http://www.quebriac.fr)

### Directeur de publication :

Marie-Madeleine GAMBLIN

### Impression et création :

ATIMCO - Combourg Imp.  



## Le Mot du Maire

Chères Québriacoises, Chers Québriacois,

L'année 2021 est déjà bien entamée. Les températures plus clémentes et l'apparition des rayons de soleil présagent d'une période propice à la détente et bien au-delà, celui du déconfinement progressif. Des portes qui laissent entrouvrir, petit à petit, une reprise de notre existence, de nos activités, avec le plaisir de nous déplacer, de nous réunir et de nous retrouver. Ce qui nous a tant manqué !!

Cette liberté retrouvée, c'est aussi profiter de l'ouverture progressive de nos commerces, de nos activités culturelles et sportives et de nos salles polyvalentes.

Aujourd'hui et plus que jamais, nous devons rester prudents et continuer à appliquer les gestes barrières, prendre soin de soi et des autres, de tous ceux qui nous sont chers.

L'action communale, en revanche, ne s'est jamais arrêtée. L'équipe municipale s'applique à mener au mieux ses différentes missions, chacun selon ses engagements, et tous pour construire avec vous le Québriac de demain.

Accueillir au mieux les tout-petits au sein d'un nouvel espace « multi accueil » de qualité, renforcer la capacité de traitement des eaux usées en prévision d'une future urbanisation, garantir l'accessibilité et la fonctionnalité du bâtiment Mairie, penser l'aménagement d'une nouvelle zone d'habitat, bâtir avec nos jeunes un projet jeunesse, prévenir l'isolement de nos personnes âgées, accompagner au mieux avec les associations dans la reprise de leurs activités...

C'est aussi notre engagement constant concernant l'action intercommunale, en particulier la réflexion de Québriac portée au sein même d'un chantier collectif qu'est l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunale. Actuellement, les 25 communes de la Bretagne Romantique planchent sur la définition d'une stratégie commune, à l'horizon 2035, sur un aménagement de territoire global tout en prenant en compte les enjeux locaux.

Autant de décisions ou d'orientations qui engagent la vie et l'avenir de notre commune, autant d'occasion pour ouvrir le dialogue et la concertation. A la rentrée, les premières réunions de quartier ou de villages devraient revoir le jour, au plus près de chez vous. Une bonne occasion de vous rencontrer, pour partager vos envies et vos idées et pour vous encourager à vous impliquer dans la vie de la commune, au sein des commissions municipales.

Sur une note plus festive, nous espérons pouvoir vous rencontrer le samedi 18 septembre sur le site de la Nouasse avec la Compagnie Ladainha. Cet apéro dansé marque un nouveau départ à nos rencontres champêtres, une occasion pour nous, les Québriacoises et les Québriacois, de nous retrouver, de mieux connaître les associations et leurs activités et enfin de faire connaissance avec les élus de la nouvelle équipe municipale. Mieux qu'un long discours, elle symbolise, à mes yeux, le retour de ces moments de partage, de rire et d'amitié tels que nous les aimons à Québriac.

Enfin, une touche d'optimisme, la pandémie n'a pas tout détruit, « la vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent » Paul ELUARD.

Je vous souhaite un très bel été.





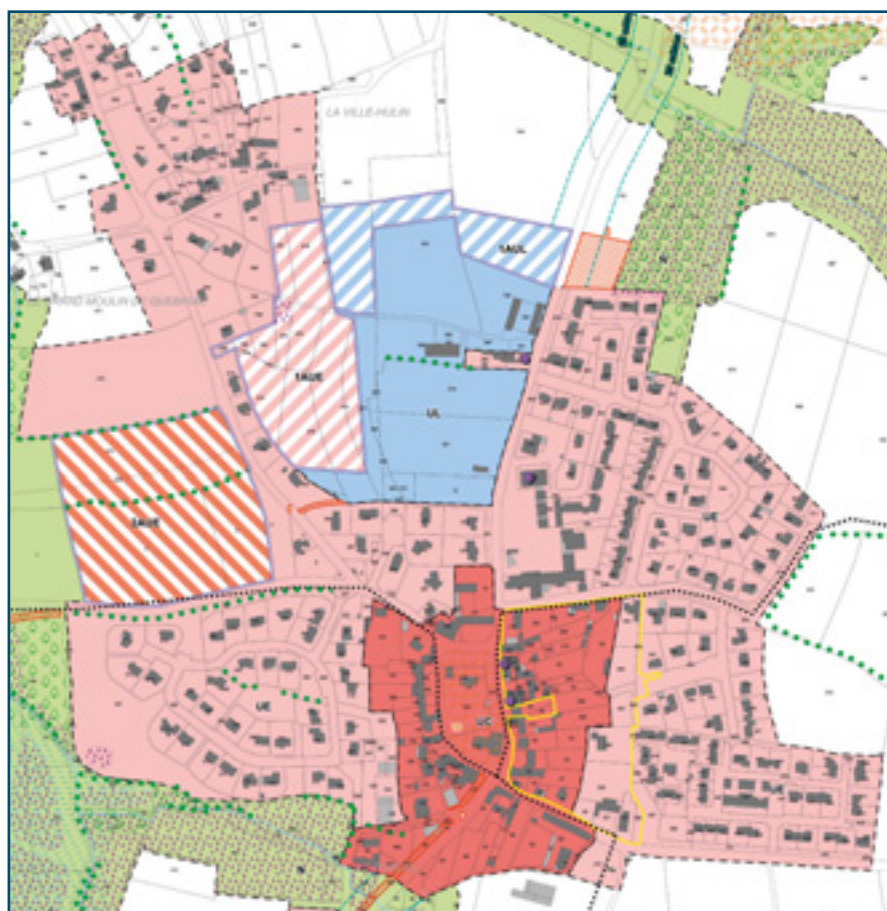
## Etude d'aménagement d'un nouveau quartier à « la Basse Ville »

C'est dans le cadre de la récente révision du plan local d'urbanisme que les élus ont réfléchi aux futures orientations en matière d'aménagement et de développement durable. A ce titre, il a été préconisé, notamment, la mise en place d'une urbanisation raisonnée et programmée de son territoire afin de ne pas perturber la bonne harmonie existante.

Afin d'anticiper ce développement futur de la commune, le conseil municipal avait acquis en son temps, des terrains constructibles situés au nord immédiat du bourg.

Cette surface de 13 871 m<sup>2</sup> fait l'objet du projet de lotissement communal « La Basse Ville » qui comprendra à terme des lots pour des maisons individuelles (densité 22 logements par ha) ainsi que des logements sociaux (20%).

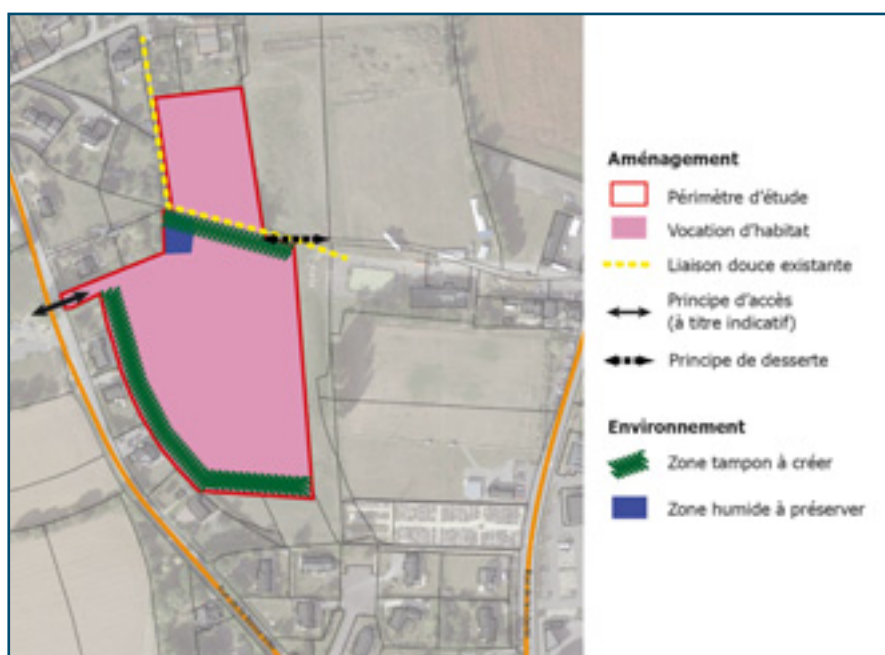
Ce nouveau quartier constitue un enjeu majeur pour l'aménagement, l'attractivité, le développement de la commune. Il répond aux objectifs de la collectivité et aux attentes de la population, tout en intégrant les principes du développement durable. Il



satisfait tout particulièrement l'objectif de disposer d'une gamme suffisamment large de logements pour satisfaire les attentes des nouveaux arrivants, notamment des familles et des jeunes ménages.

La Basse Ville s'impose comme un cadre de vie agréable et de qualité en favorisant la mixité sociale, en mettant en valeur la biodiversité, en respectant l'environnement et le paysage et en maîtrisant les déplacements.

Ce projet d'aménagement, doit s'inscrire dans une démarche cohérente et de qualité. C'est la raison pour laquelle la municipalité vient de confier l'étude de faisabilité de l'opération d'aménagement du site à une équipe pluridisciplinaire (architecte, urbaniste et paysagiste), le Cabinet Prigent & Associés. Dans les prochaines semaines, un état des lieux avec l'analyse des données existantes sera établi dans le but de mieux cerner le projet global d'urbanisme et l'implication des acteurs dans sa mise en œuvre.



## La fibre optique opérationnelle en fin d'année à Québriac

**Hormis les villages situés au nord et au sud, le territoire de Québriac sera couvert par la fibre optique en fin d'année, la commercialisation pourra alors commencer.**

Déployer la fibre optique sur les quatre départements à l'horizon 2026, telle est l'ambition du projet Bretagne très haut débit confié à Mégalis Bretagne. Financé par les Intercommunalités, les départements, la Région, l'État et l'Union européenne, ce chantier titanesque se déroule actuellement sur une partie du territoire de Québriac via la société Axione. Le début de la commercialisation y est attendu pour la fin 2021.

**Tout Québriac concerné sauf...** Le découpage des zones de déploiement de la fibre sur la commune répond à des critères techniques, mais pas à ses limites administratives. Ainsi, le bourg et tous les villages seront équipés, sauf ceux situés au nord (la Ville Gouin, la Cour es Compte, le Chauchix Mary, Rochetaïn et Launay) et au sud (la Basse Forêt, les Brûlons, la Vendée, la Roche, la Ville au Bourg, la Noë, Longrais, Pondichéry et Rolin) qui devront attendre 2026...

**Débit décuplé.** Technologie d'avenir, la fibre optique permet de délivrer des débits 5 à 100 fois supérieurs au réseau téléphonique cuivre actuel. En pratique et à titre d'exemple, l'envoi de 100 photos se fera en 12 secondes contre 8 à 38 minutes actuellement.

**Déploiement du réseau.** Débutés en février dernier, les travaux de déploiement se poursuivront jusqu'à l'automne. A ce jour, les armoires assurant le réseau de transport, situées rue de la Liberté et à la Vectais, ont été réceptionnées par Megalis Bretagne le 7 avril dernier. Axione poursuit l'installation des câbles, en souterrain dans l'agglomération et en aérien dans la campagne.

Pour limiter les coûts, les infrastructures existantes sont utilisées au maximum : gaines enterrées et

poteaux téléphoniques en place. Toutefois, certains poteaux sont usés ou ne peuvent pas supporter le poids d'un autre câble. Ils sont alors remplacés ou un poteau est ajouté à proximité. Déjà, plus de 50 kilomètres de fibre optique ont été déployés à Québriac et 83 poteaux en bois mis en place.

**Coût pour l'utilisateur.** Mégalis Bretagne installe le réseau jusqu'au point de branchement optique : un boîtier situé à proximité des maisons. Chaque habitant intéressé démarchera ensuite un fournisseur d'accès à Internet (FAI) - Orange, SFR, Free, Bouygues, etc. - pour conclure un contrat. Un technicien mandaté par le FAI raccordera alors le domicile à partir de ce boîtier. Le FAI facturera ou pas les frais de raccordement selon sa politique commerciale.

**Les délais.** Megalis Bretagne testera à partir de l'été chaque câble formant le réseau de fibre optique installé à Québriac et pourrait poser des réserves nécessitant l'intervention d'Axione. Cette phase pourrait durer 2 à 3 mois. De la sorte, la commercialisation devrait débuter en fin d'année et, environ un mois auparavant, Megalis Bretagne informera la population de la marche à suivre.

**Les phases de déploiement en Bretagne.** Le projet est réparti en trois phases :

- Phase 1 : 2016 -2020 (240 000 logement raccordables)
- Phase 2 : 2020 - 2023 (400 000 locaux raccordables)
- Phase 3 : 2023 - 2026 (600 000 locaux raccordables)

**Pour de plus amples informations, consulter les sites internet suivants :**  
[www.megalis.bretagne.bzh](http://www.megalis.bretagne.bzh)  
[www.thdbretagne.bzh](http://www.thdbretagne.bzh)  
[www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh)

TISSUS AU MÈTRE

MERCERIE

LAINE

VALBOUTIQUE

Tel : 02 30 96 06 68

Email : contact@valboutique.com

Web : www.valboutique.com

OUVERT AUX PARTICULIERS

COURS DE COUTURE

VB





## Le réseau d'assainissement collectif des eaux usées renforcé

### Une surveillance technique

Le renforcement de la capacité de traitement des eaux usées a été réalisé en prévision de l'urbanisation future de la commune. Opérationnel depuis février dernier, il permet le transfert des effluents bruts de Québriac à la station d'épuration de Tinténiac grâce à une technique innovante. Toutefois, son bon fonctionnement réclame un bon usage du réseau et des contrôles techniques.

La commune a retenu une solution de pompage pneumatique pour le transfert des effluents bruts de Québriac à la station d'épuration de Tinténiac. Ce procédé présente quatre avantages :

- Les eaux usées sont transférées par refoulement grâce à une conduite de refoulement en PEHD (polyéthylène haute densité). Elle évite le montage par joint, assure une meilleure étanchéité de la conduite et limite les risques de fuite.
- Les effluents bruts s'écoulent par gravité dans les cuves de transit et sont refoulés à l'aide d'air comprimé injecté. Le système est conçu pour que l'utilisateur maîtrise les temps de séjour des effluents dans les cuves de transit et dans la conduite de refoulement.
- Le local technique est isolé phonétiquement afin d'éviter les nuisances sonores.

L'ensemble des installations bénéficie d'un système d'autosurveillance réglementaire et de contrôles périodiques par la Saur, déléguée à l'exploitation. Ce dispositif étant situé sur le site de l'ancienne station d'épuration, les lagunes désaffectées ne sont plus alimentées et la commune de Québriac devra lancer une réflexion sur leur devenir.

Pour limiter au maximum les coûts d'assainissement et les temps d'arrêts, les pompes doivent afficher un haut niveau de fiabilité, y compris lors des épisodes de fortes précipitations. Ce critère revêt une importance croissante dans un contexte de variations climatiques de plus en plus marquées. Au-delà, les pompes doivent atteindre un niveau de rendement élevé afin de transporter les eaux usées avec une efficacité énergétique satisfaisante tout en préservant les ressources.

### Un bon usage par les habitants

Les services de maintenance se confrontent à de nouveaux défis du fait de l'évolution des habitudes de la population. Ainsi, la consommation d'eau des ménages a sensiblement diminué en même temps que leur manière de gérer les déchets a changé. En effet, de plus en plus de déchets et d'ordures terminent dans les égouts alors qu'ils n'ont rien à y faire.

Les ventes de lingettes et d'articles assimilés ont fortement augmenté ces dernières années et, dans le contexte sanitaire actuel, elles font partie intégrante de l'hygiène quotidienne. Or, beaucoup d'utilisateurs ignorent que la loi interdit de les jeter dans les toilettes. Les mentions informant sur les emballages qu'elles doivent être jetées avec les ordures ménagères sont soit absentes, soit en très petits caractères, soit encore placées à des endroits peu visibles.

La situation devient problématique dans ce contexte : de plus en plus de fibres arrivent dans les égouts avec de moins en moins d'eaux usées. En résulte l'engorgement des pompes qui augmente les coûts d'assainissement et, finalement, la facture d'eau des usagers. Et le phénomène est encore aggravé par la présence de plus en plus fréquente d'autres produits d'hygiène modernes, vêtements et textiles dans les égouts.

## 3 bonnes raisons de ne pas jeter ses lingettes dans les toilettes

### 1. Elles bouchent vos canalisations.

Elles sont dites biodégradable sur l'emballage, cependant, les lingettes ne se jettent pas dans les toilettes. Celles-ci mettent plus de 90 jours à se dégrader en milieu naturel alors que dans vos toilettes, elles peuvent boucher vos canalisations.

### 2. Elles créent des débordements accompagnés de mauvaises odeurs.

Une fois jetées dans les toilettes, les lingettes se mélangent aux solides et graisses présents dans le réseau d'assainissement avant de former un amas de fibres qui peut l'obstruer. Cette obstruction peut ensuite provoquer des débordements désagréables d'eaux usées chez vous ou dans la rue.

### 3. Elles créent des casses et engendrent des surcoûts.

Les lingettes contribuent à la dégradation du patrimoine servant à évacuer et traiter vos eaux usées : canalisations, pompes, stations d'épurations... Chaque dégradation doit faire l'objet de réparations et peut engendrer des surcoûts sur vos factures.

### Le saviez-vous

**7 à 10** lingettes sont en moyenne utilisées par semaine et par ménage  
(Source : article L'express - les lingettes jetables - un tueur pour la planète)

**220 tonnes** de lingettes bouchent chaque année les réseaux d'assainissement  
(Source : article France info)

### Combien ça coûte ?

**300 €** l'heure pour une intervention de désobstruction du réseau

**500 €** pour un curage de 100 m de canalisation

Entre **1 300 € & 15 000 €** pour un changement de pompe sur un poste de relevage

Jusqu'à **50 000 €** pour la maintenance et l'entretien d'un poste de relevage en cas de pollution grave

**Faites un éco-geste jetez vos lingettes dans la poubelle appropriée.**



UN GESTE ÉCO-RESPONSABLE ET SIMPLE !



## Un contrôle des réseaux et des branchements

**Sur la partie publique.** Les réseaux d'assainissement collectent et transportent les effluents. Celui des eaux usées de Québriac est de type séparatif, uniquement destiné à l'évacuation des eaux usées domestiques, les eaux pluviales étant récupérées via un autre réseau de collecte distinct.

La commune a engagé ces dernières années des études diagnostics sur les réseaux d'assainissement pour améliorer leur rendement de collecte et réduire l'arrivée d'eaux claires parasites qui ne devraient se trouver dans le réseau des eaux usées. L'évaluation du volume de ces dernières est un élément clé pour la maîtrise de l'impact des rejets d'assainissement et la limitation des débits plus importants et inutiles.

Ces investigations ont permis de définir un programme de travaux de réhabilitation des réseaux, rue Marpod, du Bois Jardin, et la Liberté. L'opération devrait démarrer courant septembre, sans impact sur les riverains ni sur la voirie (technique du chemisage).

**Sur la partie privée.** De mauvais raccordements ne sont pas à exclure et seuls des contrôles individuels de branchements permettraient de détecter avec certitude les rejets d'eaux usées vers le réseau des eaux pluviales.

Dans la continuité des travaux rue Marpod et Bois Jardin, des contrôles de branchement sur la partie privée vont être proposés. Chaque propriétaire sera informé avant le démarrage de cette opération groupée, réalisée et animée sous maîtrise d'ouvrage de la commune. Une aide financière pourrait être allouée au propriétaire, contraint de réaliser des travaux de mise en conformité.





## Des travaux de voirie concertés avec la Communauté de communes

**Deux chantiers de voirie ont été récemment réalisés à Québriac dans le cadre de la mutualisation des services entre la commune et la communauté de communes Bretagne Romantique.**

En matière de compétence « voirie agglomération », Québriac ne dispose pas d'assistance technique pour suivre des projets de voirie, vérifier le choix des matériaux et suivre les chantiers. La commune a ainsi signé une convention avec la communauté de communes Bretagne romantique (CCRB). Elle peut donc faire appel à ses services pour des travaux en agglomération. Québriac s'inscrit ainsi dans le dispositif de prestations de service au cœur de la logique de mutualisation des services entre les deux collectivités. Un agent de la CCRB dédié à l'exécution de la mission Voirie devient le principal interlocuteur des élus lors des travaux. La commune a fait appel à ce dispositif pour deux chantiers récemment entrepris. Ils ont bénéficié d'une étroite collaboration entre les services communaux et communautaires qui a permis des aménagements de qualité à des coûts maîtrisés.

### **Création d'une aire d'aspiration incendie aux Etanchets.**



Toute commune doit anticiper le risque incendie et mettre en œuvre le Règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI). Leur finalité vise à améliorer la protection des habitants en conformité à la réglementation. Dans ce cadre et avec le concours du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), la municipalité s'est équipée d'un point d'aspiration sur le plan d'eau des Etanchets. Son emplacement et ses caractéristiques techniques ont été déterminants. A proximité du Grand Bois, il assure un volume d'eau suffisant et une accessibilité aux engins en tout temps et en toutes circonstances. En vue de l'aménagement du site et de sa sécurisation, la municipalité a fait appel au service Voirie de la CCRB. L'entreprise Apoz TP de Lanhélin a été retenue. Les travaux de terrassement ont débuté en décembre 2020 et, en janvier dernier, les sapeurs-pompiers de Tinténiac vérifiaient la fonctionnalité de l'aire d'aspiration. Les agents techniques communaux posaient ensuite une

barrière en bois et la signalétique réglementaire. Le site des Etanchets était référencé officiellement en avril comme point de défense incendie auprès du SDIS 35. Ce partenariat entre les différents acteurs de ce projet a abouti à une réalisation bien menée et réussie.

### **Réalisation d'enrobés rue de la Landelle.**

Inscrits au titre du programme voirie agglomération 2021, les travaux de réfection des trottoirs de la Landelle ont pu être réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale. Ces travaux d'enrobés représentent un linéaire d'environ 250 mètres et la commune a fait appel au service Voirie de la CCRB pour leur réalisation. Son technicien chargé du dossier a regroupé divers chantiers pour obtenir des prix très avantageux et l'entreprise Serendip de Baguer-Pican a obtenu ce marché. Les services communautaires ont assuré une véritable assistance technique : recherche d'entreprises, suivi de chantier, parties administratives.







## Divers travaux sur la commune



Mise en place de dalles gravillonnées sous la table de pique-nique dans le bourg



Réalisation et mise en place par les agents d'un mât avec drapeau près de la stèle des Poilus au cimetière



Installation de lampes Leds sur le chemin piétons entre la rue de la Liberté et le Clos de la Rabine



Travaux de réfection de peinture à la crêperie L'Arbre en Bois



Travaux de réfection de peinture à l'école



Travaux de réfection de peinture au multi accueil



Réalisation d'une barrière bois par les agents dans les landes de Tanouarn



Réalisation d'un local pour l'APE situé à l'atelier technique



Installation de panneaux interdit aux engins à moteur sur le chemin piétons entre la rue de la Liberté et le Clos de la Rabine suite à un arrêté municipal





## Le multi accueil Trampoline

### Le multi accueil Trampoline flambant neuf pour accueillir les tout-petits

L'ouverture du multi-accueil était attendue pour les parents...C'est chose faite depuis le 1<sup>er</sup> février 2021 avec des conditions optimales pour un accueil qualitatif des tout-petits !

Les décorations, les tapis d'éveil et les jeux disposés sur le sol, l'aménagement des coins lecture et de cocooning pour les bébés, les équipements et meubles adaptés à la petite enfance, ne font aucun doute, le multi-accueil trampoline est déjà bien adopté par les enfants !!

Parfaitement intégré dans un espace dédié à la petite enfance, entre l'école et le restaurant scolaire, l'ouverture de ce dispositif contribue à l'engagement que s'était fixé la municipalité de mener une politique volontariste et ambitieuse en simplifiant le parcours des parents en recherche d'un mode de garde adaptée aux besoins des familles.

Au-delà, Trampoline est l'aboutissement d'une **co-construction mûrement réfléchie d'un véritable projet** d'action social reposant sur des valeurs communes et partagées par un ensemble d'acteurs dont locaux : la commune, maître d'ouvrage, le SIVU par son soutien

financier au fonctionnement, la CAF (convention d'objectifs et de financement), le Département (contrat départemental de territoire Communauté de Communes Bretagne Romantique) et l'ADMR, gestionnaire et forte d'une équipe de professionnelles dynamiques et investie. Un bel exemple de partenariat renforcé en faveur de l'attractivité de notre territoire et le développement des services diversifiés à la population en milieu rural.



### Un nouvel outil de travail pour Trampoline

Après 13 mois de travaux, le multi accueil a ouvert ses portes le 1<sup>er</sup> février 2021. C'est avec beaucoup d'enthousiasme que les enfants et leurs parents ont pu découvrir les nouveaux locaux en avant-première le vendredi 29 Janvier 2021.

La nouvelle structure de motricité intérieure a obtenu un vif succès. En effet, quel plaisir de pouvoir grimper, glisser, ramper, passer dessus, dessous lorsque le besoin s'en fait ressentir. Plus besoin d'attendre d'aller dehors !



Grâce à ses nouveaux aménagements, l'équipe a vite retrouvé ses marques. En effet, des équipements adaptés permettent aux professionnels de se rendre disponibles pour les enfants et leurs familles.

Ce nouvel espace offre un environnement apaisant avec

son nouvel aménagement constitué essentiellement de meubles en bois. La pièce supplémentaire prévue pour les temps de repas ou les temps d'activité offre aussi la possibilité de décroiser les groupes, ce qui, dans un accueil collectif, permet de souffler et de se retrouver en plus petit comité.

Le multi accueil a vu le jour grâce à un partenariat entre la commune, propriétaire des locaux, l'ADMR, gestionnaire de la structure et le SIVU, principal financeur du fonctionnement. Elle accueille aujourd'hui 18 enfants par jour et est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30, elle peut accueillir les enfants ponctuellement et jusqu'à 5 jours semaine.



Aujourd'hui, 32 enfants du territoire sont accueillis sur l'ensemble de la semaine.

*Cécile Bolivard - Directrice*





## Une transformation réussie pour le SIVU Anim'6

Il est important de dire qu'elle est le fruit d'un travail construit et concerté qui a débuté en 2016 entre le SIVU Anim'6 (financeur du fonctionnement du multi-accueil), la mairie de Québriac (propriétaire du bâtiment) et l'ADMR de Tinténiac (gestionnaire de la structure).

Ouvert depuis le 1/02/2021, la structure propose 18 places aux enfants de nos 6 communes\*. Ce multi-accueil vient renforcer l'offre des modes de garde collectif sur le territoire puisqu'il faut rappeler que le SIVU Anim'6 finance également 12 places au multi-accueil Baby Bulle à Tinténiac. Ces 30 places ouvertes pour les jeunes enfants du territoire sont la traduction de la politique sociale d'accompagnement des familles du SIVU Anim'6 dans le domaine de la petite enfance. En effet, dans ces deux structures, les parents bénéficient de la Prestation de Service Unique (PSU), mode de tarification qui prend en compte le revenu des familles et favorise la mixité sociale. Ces lieux d'accueils complémentaires aux assistants maternels, aux MAM et aux micro-crèches permettent

notamment de répondre à des demandes et des besoins spécifiques : horaires atypiques, accueil régulier et /ou occasionnel, places d'urgences...

Sachez que la politique enfance-jeunesse tient une place importante sur nos six communes et que la mission que nous nous sommes fixées est de « Permettre aux enfants, aux jeunes de notre territoire de devenir des citoyens actifs et de réussir leur passage à l'âge adulte : Eduquer aujourd'hui, pour demain ! »

*Les élus du SIVU Anim'6*



*\*Québriac, La Baussaine, St Thual, St Domineuc, Tinténiac, Hédé-Bazouges*

## La MAM (Maison d'Assistants Maternels) «Ô Royaume des Cop'inettes» a ouvert ses portes il y a 8 mois maintenant

Nos petits Princes et Princesses se sont très vite adaptés à leur nouveau «lieu de vie», aux nouveaux copains, à ce nouveau petit groupe. Comptines, jeux libres, activités manuelles, fêtes d'anniversaires avec de délicieux gâteaux et balades rythment nos journées, dans la joie et la bonne humeur.

D'ailleurs nos petits Princes et Princesses, en ce printemps, ont bien travaillé en décorant les fenêtres, et en faisant du jardinage pour embellir leur Royaume, en vue du concours des Maisons Fleuries, auquel les Copinettes se sont inscrites. Ils espèrent être bien récompensés pour leurs efforts.

Ils ont aussi tellement bien décoré l'intérieur de la MAM sur le thème de Pâques, que les Cloches ont été bien généreuses. Notre Royaume s'est agrandi au printemps grâce à la terrasse et son garde-corps, et l'espace jardin qui permettent de belles parties de jeux en extérieur.

Grâce à notre vente de chocolats, il continue aussi à s'équiper à l'intérieur avec une chouette structure de motricité.

Les deux Copinettes sont aussi ravies de ce «changement de vie», et se sont très bien habituées à ce Royaume, qui permet d'offrir de très belles conditions de travail. Être à 2 toute la journée à partager, échanger, mettre en commun les idées pour trouver multiples activités, prendre soin des loulous qui se sont très bien habitués à «Tata» et à «Fanny» et bien sûr : rire. Les conditions sanitaires ne nous ont pas permis, jusqu'à maintenant, de faire une porte ouverte. Nous espérons pouvoir en faire une à la rentrée de septembre.

**Mais en attendant, vous pouvez retrouver nos aventures sur notre page Facebook : MAM Ô Royaume des Cop'inettes et nous contacter au 09.88.41.94.30 ou sur notre mail : [oroyaumedescopinettes@gmail.com](mailto:oroyaumedescopinettes@gmail.com) (Prochaines disponibilités en septembre 2022).**





## A chacun de respecter les règles de vie dans l'intérêt général !

**La qualité de vie est au centre des préoccupations de la municipalité. Elle passe par le civisme. Il faut en finir avec les incivilités, il y va de l'intérêt de tous.**

Le civisme désigne le respect du citoyen envers les conventions et les règles de la collectivité dans laquelle il vit. Il concerne chaque Québécois dans sa vie quotidienne en évitant les incivilités, en élaguant les arbres, en taillant les haies en bordure d'espaces publics, etc.

**INCIVILITÉS :** Les actes d'incivisme se multiplient dans la commune depuis quelques temps. La municipalité ne peut plus accepter ces agissements irrespectueux, et ils sont nombreux :

- bouteilles de verre et canettes jonchant le sol près de la salle polyvalente, aux Etanchets ou dans les fossés ;
- détérioration de mobiliers urbains comme des poubelles détruites par le feu ;
- excréments de chiens présents sur les pelouses et autour du terrain de football où les enfants s'entraînent ;
- sacs poubelle jaunes éventrés et divers débris jetés sur la voie publique ;
- gravats et déchets verts abandonnés dans les fossés au risque de gêner l'évacuation des eaux pluviales ou déposés sur les parties communales comme si cela était naturel ;
- véhicules stationnés sur les trottoirs ou à des emplacements imprévus ;
- vitesse parfois excessive sur les routes communales lors de traversées de hameaux en agglomération malgré la présence de collégiens qui attendent le car scolaire ;
- vols ou dégradation de panneaux de signalisation ; etc.

Toutes ces incivilités entraînent des coûts importants pour la municipalité. Chacune tient du manque de civisme, mais aussi du manque de respect envers le personnel communal, contraint de nettoyer les sites ainsi pollués. Vivre ensemble n'est pas toujours facile. Cependant, avec quelques efforts et le respect de règles de bon sens, le cadre de vie de la commune serait amélioré. Tous ensemble, les habitants de Québriac ont un rôle à jouer.





La municipalité met tout en œuvre pour garantir aux Québécois la qualité de vie qu'ils recherchent et à laquelle ils aspirent. Elle œuvre au quotidien avec ses 3 agents communaux dédiés aux espaces verts pour maintenir les rues dans un bon état de propreté et embellir les espaces publics.

Il y a de la responsabilité de chacun d'adopter des gestes respectueux pour l'environnement. Nul ne doit abandonner ses déchets dans la nature, sur le bord de la route, etc. Des poubelles sont prévues à cet effet sur les différents espaces publics ! A chacun de respecter les jours et les horaires de collecte des déchets ménagers et des sacs jaunes. Sortir et rentrer ses poubelles au bon moment permet de préserver le cadre de vie collectif. Ce simple geste évitera de voir les conteneurs encombrer les trottoirs durant plusieurs jours après le ramassage hebdomadaire. La commune se confronte également à une recrudescence de dépôts sauvages en tous genres et à divers endroits. Ils enlaidissent ses campagnes et son agglomération. Tout cela a des conséquences à court et long terme (environnement, attirance des rongeurs, etc.).

**BONNES PRATIQUES DIVERSES :** Au-delà, les bonnes pratiques de chacun amélioreront la vie quotidienne de tous :

- Faciliter le curage des fossés et, ainsi, l'écoulement des eaux pluviales ;
- Dégager les lignes téléphoniques ou électriques aériennes pour éviter les frottements et les coupures de réseau si des branches venaient à tomber sur les lignes ;
- Tailler les branches pouvant cacher les lampadaires et nuire à l'éclairage public ;
- Déplacer les branchages tombés sur la voie publique susceptibles de gêner la circulation routière ou de blesser un passant, voire de créer un accident.

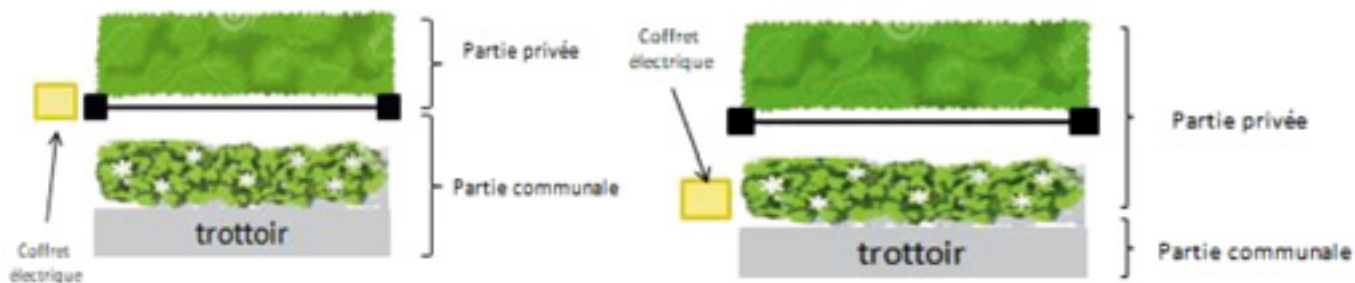
**Elagage :** Il est nécessaire d'élaguer les arbres en bordure des voies publiques ! A défaut, ils risquent d'être dangereux pour les usagers. Attention : un accident engagerait la responsabilité du propriétaire en application des articles 1241 et 1242 du code civil. Chacun est tenu au respect de ces règles. A défaut, serait appliqué l'article R 116-2-5 du code de la voirie routière qui précise : « Seront punis d'amende prévue pour les contraventions de cinquième classe ceux qui, en l'absence d'autorisation, auront établi ou laissé croître des arbres ou haies à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier. »

**Ce que dit le code civil :**

Article 1241 : Chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence.

Article 1242 : On est responsable non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait des personnes dont on doit répondre, ou des choses que l'on a sous sa garde.

**Taille des haies :** Au même titre que l'élagage, il est de la responsabilité des particuliers de tailler les arbustes dont les branches débordent sur la voie publique. Il est hélas fréquent que des enfants allant à l'école ne soient plus en sécurité, obligés de marcher sur la rue à cause des trottoirs encombrés par des branchages dépassant de parcelles privées. Pour connaître les limites des parcelles privées et communales, voir le dessin explicatif ci-dessous (le coffret électrique est placé en limite de propriété).



**Busage :** Les demandes de busage ne sont pas encouragées, notamment celles identifiées « confort », à vocation de stationnement, etc... Néanmoins, il est possible de déposer une demande de busage d'un fossé auprès de la Mairie s'il s'agit d'un besoin d'accès à une parcelle ou en vue de son amélioration. Un formulaire de demande de permission de voirie, à disposition de chacun, est à compléter et à déposer auprès des services intercommunautaires.

Pour une entrée de propriété d'habitation, prévoir 6 mètres de buses en diamètre 300 et, pour une entrée de parcelle agricole, prévoir 12 mètres, également en diamètre 300. Le document envisage deux cas de figure :

1. les travaux sont réalisés par les équipes de la communauté de communes Bretagne romantique (CCBR) : le demandeur ne paie que les matériaux : buses, empierrement...
2. les travaux sont réalisés par une entreprise privée : le demandeur demande au service voirie une permission de voirie et devra respecter les recommandations concernant les matériaux à utiliser. Un agent de la CCBR contrôlera les travaux.

Ainsi posée, la buse appartient au demandeur. Il lui incombe alors d'en réaliser l'entretien et de vérifier le bon écoulement des eaux pluviales. **En cas de manquement, la communauté de communes ou la municipalité se réserve le droit de faire retirer un busage mal réalisé.**





## Comptes-rendus des Conseils municipaux 2021

### ◆ Conseil Municipal du 9 Février 2021

- Patrimoine- Bail de location bâtiment multi-accueil pôle enfance au profit de l'ADMR- 30 rue de la Liberté- Commune de Québriac : Approbation des termes du bail de location dont le montant du loyer mensuel fixé à 600.00 € TTC
- Finances- Emprunt crédit relais à taux fixe : Décision de contracter un crédit relais à taux fixe auprès de la Caisse d'Épargne Bretagne-Pays de Loire
- Assainissement- Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour les travaux de mise en place d'une mesure de débit trop-plein dans le cadre de la construction du poste de refoulement. Validation de la mise en place d'une mesure de débit du trop-plein avec sollicitation de l'aide de l'agence de l'eau.
- Approbation de la convention amiable de servitude au profit de mégalis bratagne pour le passage d'une infrastructure support aérienne en domaine privé dans le cadre de mise en œuvre de la fibre. Parcelle E N°337 La Vectais. Accord pour la signature de la convention.
- Vente Québriac / Leroux et vente Leroux / Québriac. Autorisation pour signature des deux actes à régulariser qui résultent du jugement du Tribunal d'Instance de Rennes en date du 5 Février 2018 et du bornage judiciaire réalisé.

### ◆ Conseil Municipal du 9 Mars 2021

- Rénovation du bâtiment principal Mairie / Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)- Exercice 2021. Adoption du projet de rénovation du bâtiment principal de la mairie, de son plan de financement et de la sollicitation d'un montant de 96 290 € au titre de la DETR 2021.
- Finances. Débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2021. Le conseil municipal a pris acte du débat d'orientation budgétaire.
- Urbanisme-Délibération complémentaire à la délibération donnant un avis favorable au dossier de PLU de Québriac. Le conseil municipal confirme la cohérence générale du PLU de Québriac, modifié pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées et consultées, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sans remettre en cause l'économie générale du projet, et approuvé en séance communautaire du 29 Octobre 2020.

### ◆ Conseil Municipal du 30 Mars 2021

- Finances. Comptes de gestion 2020 : Budget principal, assainissement, lotissement communal de la basse ville. Approbation
- Finances. Comptes administratifs 2020 : Budget principal, budget restaurant bar le Québriac, budget commerces de proximité, lotissement de la basse ville,

assainissement. Approbation

- Finances. Affectation des résultats 2020 du budget principal et d'assainissement. Décision
- Fiscalité directe locale. Taux d'imposition 2021 : Vote : Pas de pouvoir sur le taux de la taxe d'habitation. Taxe foncière sur les propriétés bâties : 4.85 % (à compter de 2021, les communes bénéficient du transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, c'est-à-dire que le taux départemental 19.90 € est additionné à celui de la commune 20.95 %). Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 4,21 %.
- Finances : Budget primitif principal 2021. Vote : Fonctionnement : 1 176 345.16 € - Investissement : 1 024 913.10 €
- Finances : Budget annexe restaurant- bar 2021- Vote : Fonctionnement : 53 567.28 € - Investissement : 47 727.28 €
- Finances- Budget annexe commerces de proximité 2021. Vote : Fonctionnement : 28 882.29 € - Investissement : 33 896,00 €.
- Finances- Budget du lotissement de la Basse Ville 2021. Vote : Fonctionnement : 272 224.00 € - Investissement : 190 224.00 €
- Finances. Budget assainissement. Vote : Fonctionnement : 124 168.49 € - Investissement : 262 075.00 €
- Consultation pour la Maîtrise d'œuvre du projet de lotissement de la basse ville. Décision de lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre concernant les études techniques et financières du futur lotissement.
- Travaux extension et rénovation de la structure multi-accueil- Avenant N°2- Entreprise Artmen Menuiserie (Lot 6 Menuiseries Intérieures). Approbation - montant 1 094.69 € HT
- Travaux extension et rénovation de la structure multi-accueil- Avenant N°1- Entreprise SER AL FER (Lot 5 Menuiseries extérieures). Approbation- montant - 2 050.00 € HT.
- Travaux extension et rénovation de la structure multi-accueil- Avenant N°1- Entreprise A.T.R (Lot 10 carrelage- sols souples). Approbation- montant - 327.29 € H.T.
- Travaux extension et rénovation de la structure multi-accueil. Avenant N°1- Entreprise Piedvache décoration (Lot 11 peinture). Approbation- montant - 735.72 € HT.
- Travaux extension et rénovation de la structure multi-accueil- Avenant N°1- Entreprise Coupé Jérôme (Lot 4 Couverture). Approbation- montant- 233.90 € H.T.

### ◆ Conseil Municipal du 27 Avril 2021

- Urbanisme. Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du plan local d'urbanisme intercommunal (PLU I). Le conseil municipal prend acte de la tenue d'un débat sur les orientations générales du PADD dans



le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

- **Transfert de la compétence mobilité à la Communauté de Communes Bretagne Romantique.** Approbation de la prise de compétence MOBILITE à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2021 par la CCBR
- **Groupement de commandes Communauté de Communes Bretagne Romantique. Enrobés.** Approbation de la convention portant constitution d'un groupement de commandes pour l'achat mutualisé d'enrobés
- **Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de Marpod - rue du Bois Jardin- Rue de la Liberté. Dossier de consultation des entreprises.** Décision de lancement de la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux.
- **Travaux extension et rénovation de la structure multi-accueil. Avenant N°1- Entreprise Cobac (Lot 12 Plomberie- Chauffage- VMC).** Approbation. Montant 324.77 € HT.
- **Travaux extension et rénovation de la structure multi-accueil. Avenant N°2- Entreprise Cobac (Lot 12 Plomberie- Chauffage- VMC).** Approbation. Montant 1 151.96 € HT.
- **Travaux extension et rénovation de la structure multi-accueil. Avenant N°2- Entreprise Lustrelec (Lot 13 Electricité).** Approbation. Montant 1 856.96 € HT.
- **Travaux extension et rénovation de la structure multi-accueil. Avenant N°3- Entreprise SAS Lehagre Jean-Paul TP (Lot 1 Terrassement- VRD)** Approbation. Montant 2 912.28 € HT.
- **Indemnisation des dommages de travaux publics sur des parcelles agricoles (transfert des eaux usées de Québriac vers la STEP de Tinténiac).** Approbation pour l'indemnisation au profit de l'exploitant agricole.
- **Projet de pacte de gouvernance Bretagne Romantique. Avis du conseil municipal. Avis favorable du conseil municipal au projet.**

#### ◆ Conseil Municipal du 25 Mai 2021

- **Marché de travaux. Extension et rénovation du bâtiment de la mairie et de son annexe.** Décision de retenir les offres correspondantes à chacun des 10 lots et autorisation à Madame le Maire pour la signature des marchés de travaux.
- **Suppression de la régie de recettes des photocopies.** Décision de la suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des recettes des photocopies.
- **Instauration et mise en œuvre du compte épargne-temps.** Approbation.
- **Modification du nom de la Communauté de Communes.** Avis favorable pour le nom de Bretagne Romantique Communauté.

L'intégralité des comptes-rendus est visible sur le site internet :

[www.quebriac.fr](http://www.quebriac.fr) / rubrique **Vie communale.**

Et consultation en mairie.



FABRICANT FRANÇAIS DE MASQUES

## Votre Protection, au coeur de **Notre Innovation**



**Masques Médicaux Type IIR**  
Norme EN 14683:2019

Disponible en taille enfant



**Masques de Protection FFP2 NR**  
Norme européenne EN 149:2001 + A1:2009

- Catalogue permanent de +15 couleurs
- Confort et maintien renforcés
- Filtration optimale
- Dispositif antibuée


ZA de Rolin, 35190 Québriac  
contact@mptec.fr

Retrouvez tous nos produits sur [www.mptec.fr](http://www.mptec.fr)





Tous les produits MPtec sont conçus et produits en France, à Québriac, entre Rennes et Saint-Malo.



# HP énergétique

Plombiers Chauffagistes bois / solaire

Chaudières Bois  
Solaire thermique / photovoltaïque  
Plomberie générale  
VMC double flux

**La haute performance, l'éthique en plus!**

QUÉBRIAC ● Tél/Fax: 02 99 13 28 94 ● [www.hpenergetik.fr](http://www.hpenergetik.fr)





## UTL Bretagne romantique : ouvrir la culture et la connaissance à tous

L'Université du Temps Libre Bretagne romantique a été créée en 2013, à l'initiative de la Communauté de communes Bretagne romantique (CCBR). Elle est affiliée à l'UTL Bretagne qui fédère en région Bretagne 46 UTL. Elle regroupe environ 150 adhérents. Monsieur Jean-Claude GOUPIL, maire de Québriac de 2001 à 2008 en fût l'un des fondateurs. Cette association à vocation culturelle et sociale s'adresse à tous ceux qui souhaitent apprendre, découvrir et en discuter, sans condition d'âge ou de diplôme, qu'ils soient retraités, étudiants, actifs à temps partiel, personnes au foyer ou au chômage.

### Partage des savoirs

Animée et gérée par une équipe de bénévoles et présidée par Guy Nogues, l'UTL Bretagne Romantique organise ses activités autour de l'échange des connaissances. **Les conférences ont lieu le vendredi, dans l'amphi du siège de la CCBR à La Chapelle aux Filtzméens.** Elles sont suivies d'un débat où chacun peut intervenir par ses témoignages et ses questions. Les thèmes portent sur l'histoire, la littérature et les arts, les sciences, la géopolitique ; ils sont toujours abordés pour être compréhensibles par tous. **Les visites ou les randos** proposées le mardi permettent la découverte de sites remarquables (patrimoine naturel, bâti, sites historiques ou industriels). L'équipe de l'UTL anime également différents ateliers : lectures, récits de voyages, informatique, histoire de l'art etc. dont les programmes s'enrichissent chaque année.

### Ancrage en milieu rural

L'UTL BR intervient sur les 25 communes de la CCBR qui regroupent 36 000 habitants. L'absence de ville universitaire sur le territoire et le caractère rural des communes ont défini la philosophie de l'UTL BR : **ouvrir la culture et la connaissance à tous, la rendre accessible par le choix des thèmes et des intervenants, par la proximité géographique et par une cotisation annuelle forfaitaire modérée grâce au soutien de la CCBR.**



### Pour tout renseignement :

Guy NOGUES correspondant local Québriac

Pour contacter l'UTL : [contact@utlbretagneromantique.fr](mailto:contact@utlbretagneromantique.fr)

Pour découvrir le programme des activités, consulter le site de l'UTL : <http://utlbretagneromantique.fr/>

Cotisation forfaitaire annuelle :

- 45 € cotisation individuelle

- 70€ cotisation pour un couple

SEPTEMBRE	Mar 21/09	Atelier Rando Balade. Animé par Henri Guillard
	Ven 24/09	Visite du Manoir de Trimer. Chantal Fox .
	Mar 28/09	Conférence publique: « Les défis de la démocratie au XXI <sup>e</sup> siècle », Edmond Hervé, ancien maire de Rennes. 14 h 30, salle Ille et Donac, Tinténiac. Suivie d'un pot et de l'AG
OCTOBRE	Ven 01/10	Atelier Histoire de l'Art: "Gauguin, la part sauvage de son oeuvre", Lydie Arnoud
	Mar 05/10	Atelier Partage de Lectures.
	Ven 08/10	Conférence Regards sur le monde actuel. « Heurs et malheurs de la pensée du monde arabe. » Chokri Mimouni. Directeur du département de l'enseignement de l'arabe, Rennes 2
	Mar 12/10	Visite Bécherel. Le Centre historique et les remparts.
	Ven 15/10	Atelier Récits de voyage Retour du Cap Nord. Guyapi.
NOVEMBRE	Mar 02/11	Atelier Cinéma ciné Combourg
	Ven 05/11	Conférence Musique : « Histoire de l'orgue » Jean Yves Moy, auteur d'une thèse Lettres et Sciences sociales Paris IV Sorbonne, en histoire religieuse.
	Mar 09/11	Rando Balade
	Mar 16/11	Visite : Collection du Museum des sciences, Rennes 1, Alain Canard enseignant chercheur Rennes 1
	Ven 19/11	Conférence: « La place de la victime dans le droit pénal. » Françoise Roussillat, avocate honoraire.
	Mar 23/11	Visite du château de Dinan
DÉCEMBRE	Ven 26/11	Atelier Regards sur le monde actuel. Chokri Mimouni. Directeur du département de l'enseignement de l'arabe, Rennes 2
	Mar 07/12	Conférence de l'autobiographie au roman : l'écriture de soi Mme Souchet agrégée de lettres modernes
	Ven 10/12	Atelier Histoire de l'Art « La Nuit étoilée », Van Gogh Cathy Lecruble
	Mar 14/12	Atelier Partage de lectures.





**GRATUIT**

## Navettes Estivales en Bretagne romantique

Du lundi 5 juillet au mardi 31 août 2021

Cet été, on bouge en navettes vers Combourg !

Réservation  
obligatoire  
la veille sur l'appli  
ou le site web !



[www.bretagneromantique.fr](http://www.bretagneromantique.fr)

**RESERVATION**

LA VEILLE AVANT MINUIT  
sur l'appli : Navettes Bretagne romantique  
en ligne : [navettes.bretagneromantique.fr](http://navettes.bretagneromantique.fr)



LA VEILLE AVANT 16H  
par téléphone : 02 99 45 23 45  
Les messages sur répondeur ne seront pas pris en compte !

Les navettes n'attendent pas les retardataires !  
Merci d'annuler vos réservations si vous ne souhaitez plus effectuer votre trajet !



LE LUNDI ET LE MARDI  
Ligne 1 Ligne 2

LE JEUDI ET LE VENDREDI  
Ligne 3 Ligne 4

Conception graphique : Stéphanie Leguérinel (St Domineuc) - Impression : Aïmeo (Combourg)

### LE LUNDI ET LE MARDI

Ligne 1	Au départ	Au retour
Plesder (Place de l'Eglise)	13h55	18h00
St-Pierre-de-Plesguen (Square Jean Jaurès)	14h05	17h50
Tressé (Mairie)	14h15	17h40
Lanhélin (Mairie)	14h25	17h30
Bonnemain (Eglise)	14h35	17h20
Combourg (Bvd du mail - Cinéma)	14h45	17h10
Combourg (Rue de la libération)	14h50	17h05
Combourg (Piscine)	14h55	17h00
Combourg (Gare)	15h00	16h55

Ligne 2	Au départ	Au retour
Cardroc (Mairie)	13h45	18h10
La Bausaine (Arrêt de bus rue de la liberté)	13h55	18h00
Longaulnay (Mairie)	14h00	17h55
St Thual (Eglise)	14h05	17h50
Tréverien (Rue docmaël)	14h15	17h40
Pleugueneuc (Mairie)	14h25	17h30
Meillac (Eglise)	14h35	17h20
Combourg (Bvd du mail - Cinéma)	14h45	17h10
Combourg (Rue de la libération)	14h50	17h05
Combourg (Piscine)	14h55	17h00
Combourg (Gare)	15h00	16h55

### LE JEUDI ET LE VENDREDI

Ligne 3	Au départ	Au retour
Dingé (Eglise)	13h50	18h05
Hédé-Bazouges (Mairie)	14h05	17h50
Tinténiac (MJC-Rue du prieuré)	14h15	17h40
Québriac (Mairie)	14h20	17h35
St Domineuc (Eglise)	14h30	17h25
La Chapelle-aux-Filtzméens (Mairie)	14h35	17h20
Combourg (Bvd du mail - Cinéma)	14h45	17h10
Combourg (Rue de la libération)	14h50	17h05
Combourg (Piscine)	14h55	17h00
Combourg (Gare)	15h00	16h55

Ligne 4	Au départ	Au retour
Cuguen (Eglise)	13h55	18h00
St-Léger-des-Prés (Mairie)	14h05	17h50
Lanrigan (Mairie)	14h15	17h40
Tréméheuc (La Croix Verte)	14h25	17h30
Lourmais (Eglise)	14h30	17h25
Combourg (Bvd du mail - Cinéma)	14h45	17h10
Combourg (Rue de la libération)	14h50	17h05
Combourg (Piscine)	14h55	17h00
Combourg (Gare)	15h00	16h55

**ET N'OUBLIEZ PAS...**

- › Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'une personne majeure
- › La Communauté de communes ne prévoit pas d'accompagnateur pour le transport des usagers
- › Seules les personnes majeures sont autorisées à réserver les trajets
- › L'entrée de la piscine ou du cinéma reste à la charge des usagers





## La Bretagne Romantique réfléchit à son avenir : le plan local d'urbanisme intercommunal

La Communauté de Communes Bretagne Romantique (CCBR) est compétente en matière de documents d'urbanisme depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le 31 mai 2018, les élus communautaires ont décidé d'engager l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLU I), à horizon 2035.

### **Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ?**

- Une stratégie d'aménagement de territoire. Il s'agit donc d'un document d'urbanisme qui traduit un projet partagé à moyen terme.
- Un outil réglementaire. Cela signifie que la stratégie se formalise au travers de règles d'utilisation et d'occupation du sol.

### **Avec qui se construit le projet ?**

Plusieurs intervenants sont acteurs du PLUI.

- Le comité de pilotage PLU I composé d'élus communautaires et municipaux,
- Le groupe citoyen composé d'habitants des différentes communes,
- Les personnes publiques associées à savoir (Services de l'Etat, Département, Sage Rance Frémur Baie de Beussais, Chambre d'Agriculture, ...)
- L'équipe technique,
- Les élus communaux au sein du Conseil Municipal de chaque commune de l'EPCI,
- Les élus communautaires au sein du Conseil Communautaire.

### **Le cadre juridique et réglementaire**

Selon l'article L101-2, il s'appuie sur des objectifs nationaux, inscrits dans le code de l'urbanisme.

- Modération de la consommation foncière avec la préservation des espaces agricoles,
- Protection des paysages, des milieux naturels et de la biodiversité et prévention des risques
- Diminution des déplacements motorisés et développement des alternatives à l'usage individuel de l'automobile
- Lutte contre le changement climatique et adaptation à ce changement.

### **Comment se construit le projet ?**

En premier temps, un diagnostic territorial doit être réalisé afin de mieux identifier les dynamiques actuelles et passées du territoire. C'est à ce titre que des visites et des rencontres avec les communes ont été organisées courant 2019. En juillet 2019, une restitution du diagnostic a été présentée en comité de pilotage. Ensuite, il s'agit d'écrire les grandes orientations pour organiser l'évolution du territoire. C'est le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

### **Le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)**

Le projet d'aménagement et de développement durables formalise de manière simple et lisible les grandes

orientations d'aménagement et de développement du territoire à horizon 2035. Expression du projet politique porté par les élus, il présente les orientations stratégiques en matière d'aménagement du territoire. Ces orientations s'appuient sur les constats et enjeux identifiés lors de la réalisation du diagnostic. Elles se structurent également à partir du contexte législatif et des dispositions des documents supra communaux. Le PADD de la Bretagne romantique affirme le projet de la communauté de communes au travers de trois axes généraux. Chaque axe est une « ambition politique » en soi et se retrouve décliné en plusieurs orientations qui le précisent. Chaque orientation est elle-même déclinée en objectifs.

### L'axe 1 : Un territoire rural attractif, organisé et solidaire

Cet axe est assorti de 3 orientations :

- L'affirmation du rôle de la Bretagne Romantique dans un territoire élargi et attractif
- Les communes comme moteur de projet et lieux de concrétisation des objectifs communautaires
- Le confortement des agglomérations tout en maintenant la diversité des lieux de vie.

### L'axe 2 : Un territoire de qualité

Cet axe est assorti de 5 orientations :

- La pérennité du cadre de vie et du bien-être local,
- Le renforcement des espaces de nature et la mise en valeur des ressources locales,
- L'animation des centres villes et des centres bourgs par l'amélioration du fonctionnement des agglomérations,
- La diversité et la qualité de l'habitat,
- L'optimisation et la qualité des espaces d'activités.

### L'axe 3 : Un territoire équilibré

Cet axe est assorti de 3 orientations :

- Une stratégie de développement économique au service des actifs,
- Des réponses aux besoins de déplacements externes et internes au territoire,
- La cohérence entre le développement résidentiel et la capacité d'accueil du territoire

Ce document, ainsi formalisé par un ensemble d'orientations générales, est le socle du projet porté par le PLU Intercommunal. Ainsi, l'ensemble des élus, au sein de chaque conseil municipal, a pris connaissance et échangé sur ces orientations. La teneur de ces débats a permis de nourrir un autre débat en cette fin du mois de mai, cette fois-ci à l'échelle de l'assemblée communautaire. C'est à partir de ces orientations que sont élaborées les pièces réglementaires (zonage, règlement, orientations d'aménagement et de programmation...) qui guideront au quotidien les projets économiques, d'habitat, de déplacements, de valorisation de l'environnement... Grâce à la mise à disposition de supports interactifs, les élus communautaires et municipaux travaillent actuellement sur la traduction des premiers points réglementaires. Une étape importante puisque ces intentions politiques ainsi prises auront des implications directes.





## Le Courtil l' Paille



*Salut !*

*Nous sommes la Basse Cour du Courtil Noë !*

*Nous lançons cet appel afin que vous puissiez, vous aussi, faire partie de cette aventure !*

*Nous aimons avoir de la visite et être choyés,*

*mais aussi régaler nos gardiens avec nos bons œufs frais.*

*Laissez-vous tenter, venez vous associer au groupe déjà en place !*

*N'hésitez pas à contacter :*

*Joseph 06 49 34 16 25 ou Maryse 06 78 65 78 91  
pour rejoindre le groupe ou pour avoir plus d'informations.*

*Le Collectif Poulailler*



LE FOURNIL DE

# Féwen

TINTÉNIAC

*Retrouvez nos produits à l'épicerie*

*« Le P'tit Plus » de Québriac*

*Le mercredi, vendredi et samedi*

14 place André Ferré - 35190 Tinténiac

### Boulangerie-Pâtisserie 100 % BIO

Boutique ouverte le mardi et vendredi  
de 16 h 30 à 19 h 30

[www.lefournildefewen.com](http://www.lefournildefewen.com)

 lefournildefewen /  lefournildefewen

Tél. **06 32 29 92 47**







## La plaquette école

Créer un support de communication à destination des parents et des futurs élèves de l'école de QUEBRIAC ; était un projet en réflexion par la municipalité depuis plusieurs années.

Fin 2018, la commission périscolaire (composée d'élus, de parents et de la coordinatrice périscolaire) décide de lancer le projet de réalisation d'une brochure de présentation de l'école de la Liberté.

Pouvoir être accessible aux enfants, donner le maximum d'informations pour des familles ne connaissant pas l'école, mettre en avant les infrastructures et les équipements de l'école, présenter l'association de parents d'élèves (...), faisaient partie des réflexions retenues par les membres de la commission.

Début 2019, Un groupe de travail, (composé de 2 élus, de la Directrice d'école, de la coordonnatrice périscolaire et d'un parent d'élève) s'est alors constitué pour l'élaboration de la plaquette de l'école. **Il demeurait essentiel que la plaquette soit le fruit d'un travail de partenariat et de concertation entre tous les acteurs de l'école.**

En juin 2020, après plusieurs réunions de travail, des prises de photos, l'élaboration d'une chartre graphique, la plaquette de l'école de la Liberté voit enfin le jour.

Parents et enfants peuvent découvrir en image plusieurs lieux de l'école. Le cœur de la plaquette présente la journée type des maternelles et la journée type des élémentaires, en mettant en avant les différents moments qui ponctuent la journée (garderie, temps de classe, pause méridienne, goûter...).

La brochure permet d'identifier facilement les horaires de l'école de la Liberté pour l'accueil des enfants et le rythme scolaire avec une organisation aérée des informations.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont permis l'élaboration de ce document ludique, qui permet aux parents d'aborder la rentrée scolaire et le thème de l'école avec leurs enfants.

La plaquette de l'école de la liberté est consultable sur el site internet de la mairie de Québriac, ainsi que dans la brochure imprimée, disponible en mairie et à l'école.



## Sortie nature

Lundi 31 mai, les élèves de la classe de TPS - PS - MS ont bénéficié d'une animation par un guide nature dans la prairie derrière la salle de la Nouasse. Au programme de cette belle matinée: jeux d'observation et de découverte sensorielle, recherche et observation de «petites bêtes» et découverte des cycles de vie de certains insectes.

## La sortie aux Etanchets

Nous avons observé différents oiseaux que l'on peut trouver dans nos jardins (tels que le pinson des arbres, les mésanges charbonnières...). Nous avons parlé du comportement des oiseaux : quand et pourquoi ils chantent, comment ils fabriquent leurs nids. On a observé les œufs et nids de plusieurs oiseaux. On a défini les matériaux de construction : feuilles mortes, paille, brindilles, ficelle, plumes, mousse, lichen, poils, la terre humide. Puis on a cherché dans la nature ces éléments. On s'est aussi mis dans la peau d'un oisillon à sa naissance. Pour cela nous avons eu les yeux bandés, avons écouté les bruits et avons été attentif à nos sensations (chaleur du soleil, fraîcheur de l'ombre...).



## La page jeunesse

### Dispositif argent de poche renouvelé

Comme chaque année à présent, la commune renouvelle le dispositif « Argent de poche » sur la période du 7 au 13 Juillet. L'opération offre la possibilité aux jeunes de 16 à 17 ans d'effectuer des petits chantiers de proximité et, en contrepartie, de recevoir une indemnisation de 15 € par chantier. Elle donne ainsi l'occasion aux jeunes de découvrir un environnement professionnel.



### Le projet jeunesse en cours d'élaboration

L'équipe municipale l'a exprimé dès le début de son mandat : la jeunesse est l'une de ses priorités et elle développe pour cela des actions en faveur des 9 - 18 ans. Une commission municipale Jeunesse a ainsi vu le jour et s'est élargie en comité consultatif en intégrant des bénévoles motivés. Suite à un appel à candidature auprès des jeunes, une réunion d'introduction a été organisée avec la présence de la commission Jeunesse élargie et pas moins de 18 jeunes. Des ressentis et attentes ont déjà été exprimés en matière de projets ou d'équipements (foyer jeunes, équipements sportifs...). Cette concertation est essentielle pour définir ensemble les contours du concept de projet Jeunesse et les âges concernés. Il s'agira ensuite de préciser des orientations et d'en aborder l'opérationnalité.



## Les retrouvailles, enfin...

En arrêt depuis le début de la crise sanitaire, voilà déjà un an, la vie associative fait grise mine avec tant d'activités à l'arrêt ! Une grande impatience de se retrouver et de renouer des liens se lit sur tous les visages, ceux des habitants, ceux des membres d'associations et ceux des élus. C'est la raison pour laquelle la commission Vie Locale a souhaité rencontrer les responsables des associations courant juin. Au programme, des retrouvailles, des reprises d'activités et les conditions qui vont avec et, surtout, des idées de projets... Tout reste à construire, ensemble. Déjà, les regards se tournent vers la rentrée de septembre avec, en prévision :

- Samedi 18 septembre à la Nouasse, apéro dansant et, au programme, la compagnie Ladainha et des activités de plein-air ;
- Une exposition de sculptures et de photographies sur la faune et la flore prévue dans les prochains mois.
- L'édition 2021 du concours des maisons fleuries invitant les habitants de Québriac à fleurir leurs jardins, aménager leur potager, orner leurs façades... contribuant ainsi à l'embellissement de la commune.

La compagnie  
Ladainha présente

LA TEMPÊTE DES SAGES  
Un monde en constante évolution

QUÉBRIAC  
18 SEPTEMBRE





## Les ateliers et chantiers participatifs...

Les ateliers et chantiers participatifs en lien avec la nature et la transmission de savoir-faire ont été mis en sommeil ces derniers mois. Ils se réveilleront dès septembre avec l'atelier « Apprendre à faire des boutures ». Les dates seront communiquées à la rentrée.

Le confinement a privé de taille hivernale le verger collectif du Poncel... mais l'abondance des fleurs sur les fruitiers laisse augurer d'une future récolte prometteuse. Pour rappel, les habitants de Québriac peuvent participer à son

aventure. Elle permet des rencontres entre Québriacois, d'apprendre à s'occuper d'arbres fruitiers et de récolter ensemble des pommes !

Cet été, avec le dispositif argent de poche, des jeunes protégeront les arbres pour faciliter l'éco-pâturage et poseront une clôture fixe. De nombreux projets sont possibles autour de ce verger ! Alors rejoignez cette aventure !

**Pour partager les projets en cours ou en initier de nouveaux, contacter le 02 99 68 03 52.**

### Les élus à la rencontre des habitants à l'occasion des Rencontres citoyennes

Permettre des rencontres entre élus et Québriacois et Québriacoises, sur le terrain, près de chez eux, pour mieux se connaître et échanger sur les domaines qui les intéressent. Tel est l'objectif des Rencontres citoyennes !

Bientôt, un flyer déposé dans les boîtes aux lettres informera de la prochaine date de rencontre organisée dans chaque quartier ou dans chaque village.



## À paraître : « La vraie vie de vraies gens »



### 14 Québriacois d'aujourd'hui au parcours étonnant, par Yves Laurence

Vendu uniquement par souscription et à paraître le 15 septembre, le livre de reportages littéraires « La vraie vie de vraies gens » ambitionne de montrer qu'il existe partout en France des personnes de caractère, passionnantes et passionnées, qui entreprennent et savent rebondir.

Son auteur, Yves Laurence, journaliste dans l'univers de l'entreprise durant 30 ans, vit à Québriac depuis 2016. Il s'est intéressé à 14 Québriacois aux itinéraires les plus divers mais qui, grâce à leur travail et leur ténacité, sont autant d'exemples de réussite et d'épanouissement personnel. Ces personnages singuliers lui ont accordé de longues heures pour qu'il puisse cerner au mieux leurs parcours de vie :

- Athman et Sophie Mekkas, du Ritz à l'Arbre en Bois ;
- Michel et Chantal Juhel, fleuristes du gotha parisien ;
- Dominique Provost, alias Guyapi, sculpteur sur métal à 65 ans ;
- Bruno Hilliard, pilote dans l'armée puis chez Brit Air ;
- Daniel Trémier, fournisseur Disneyland et de grandes tables ;
- Antoine Adnot, l'universitaire menuisier conduit par la Providence ;
- Claude et Claudine Lebourgeois, avec le ciel pour cimaise ;
- Christophe, Benoit et Grégoire Rouxel, le couteau suisse du gros-oeuvre ;
- Joseph-Luc Thébault, l'agriculteur devenu paysan à 50 ans.

Un tome II est déjà en préparation !

**La souscription est ouverte du 15 juin au 14 août 2021 pour le tome I.**

**Les bulletins sont à retirer dans les commerces de Québriac, à la mairie ou auprès de l'auteur : [yves.laurence35lt@orange.fr](mailto:yves.laurence35lt@orange.fr) - 06.76.12.97.24.**





## ACPG/CATM Association des Combattants Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc)

Une nouvelle fois, les conditions sanitaires liées au Covid 19 ont fait que la cérémonie de la Victoire sur l'Allemagne nazie le 8 mai 1945 s'est déroulée devant un public très restreint, composé d'élus et de quelques membres des associations patriotiques.

A cette occasion, Marie-Madeleine Gamblin, maire de Québriac, a prononcé le message de Genevière Darriussecq, ministre déléguée de Anciens Combattants, puis Christian Grandjean, président de l'association ACPG/CATM a lu le message de l'UFAC (Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre). Une composition de fleurs a ensuite été déposée au pied du monument par Georges Delahais et Daniel Trémier afin d'honorer les 9 Québriacais décédés lors de ce second conflit mondial.

Notre porte-drapeau, André Tellier, a ensuite incliné le drapeau des Anciens Prisonniers de guerre pour marquer la minute de silence. Puis le cortège s'est dirigé vers le cimetière afin de rendre hommage aux combattants de 14-

18 enterrés sous la stèle. A cette occasion, la municipalité a fait mettre en place un mât où un drapeau tricolore flotte en permanence pour signaler à la population la présence de ces combattants morts pour notre Liberté.

Malgré le confinement et les circonstances exceptionnelles, il est important que notre association soit présente lors des cérémonies patriotiques. Tous les hommes et les femmes, tués sur les champs de bataille, exterminés dans les camps de la mort, torturés, fusillés pour actes de Résistance, morts dans les camps de prisonniers de guerre ou tués lors des bombardements méritent notre respect et la fidélité de notre souvenir.

Aujourd'hui, le fanatisme religieux, le terrorisme et le réveil des nationalismes menacent la paix, la sécurité des peuples, les Droits de l'Homme, la Liberté et nos démocraties. Alors, chers concitoyens, poursuivons le souvenir de ces hommes et femmes qui ont sacrifié leurs vies pour que nous puissions vivre en démocratie, dans la Solidarité et la Paix.

## ACCA Association Communale de Chasse Agréée

Cette saison fût meilleure que les années précédentes concernant le petit gibier ainsi que les passages d'oiseaux migrateurs. Le confinement a pu permettre aux perdrix et faisans une prolifération des couvées.

En ce qui concerne le gros gibier, 18 chevreuils et 16 sangliers ont été prélevés. En période printanière, l'ACCA vient en aide aux agriculteurs dans la régulation des corvidés et autres nuisibles (renard, ragondin, déterrage blaireau...). En raison de l'épidémie, nous n'avons pas pu organiser notre chasse à courre annuelle. Nous avons le projet de renouveler le ball-trap de la commune disparu

depuis plus de 25 ans en septembre si les conditions sanitaires nous sont favorables.

Chasse du canard du mois d'août : l'ACCA s'excuse par avance des nuisances sonores pouvant survenir au lever et au coucher du soleil sur les lagunes, le long du canal et près des étangs pendant la période de la chasse aux canards.

Le président Michel JOSSE remercie les membres de bureau ainsi que la municipalité pour leur implication et leur excellent travail.

**Contact : 06 75 64 65 92**

## UNC Union Nationale des Combattants

Comme beaucoup d'associations nous ne pouvons pas faire ce que nous avons prévu ce début d'année, nous avons fait notre AG en comité restreint en février, il était prévu des activités avec les ACPG-CATM Québriac, qui restent en suspens.

Nous espérons un 11 novembre 2021 plus propice, nous devrions nous voir transmettre l'ancien drapeau de l'UNC de Québriac.

La municipalité a mis un mât avec un drapeau dans le cimetière pour rappeler que des hommes et des femmes se sont battus pour la France et qu'ils y reposent.

Bienvenue à Marie-André et David qui nous ont rejoints. Tout le monde peut adhérer, ne pas hésiter à nous contacter.

Nous avons participé à la cérémonie le 8 mai en comité restreint, après les discours de la Madame la Maire, des présidents de l'UNC et des ACPG suivis d'un dépôt de gerbe au monument aux morts, le cortège s'est déplacé au cimetière où une gerbe conjointe UNC/ACPG a été déposée.







## Cercle d'Ille et Rance Caravane Kendleur, randonnée chantée

Le Cercle Ille et Rance faisant partie de la confédération Kenleur, organise, avec le concours de la Maison du Canal, une randonnée chantée le Mercredi 14 Juillet, à partir de 10h00 départ de la Madeleine, suivie d'un concert de musiques celtiques. Restauration possible sur le site  
Sous réserve des conditions sanitaires



## Les chansons à Mémé Chorale d'antan

Rendez-vous en Septembre 2021 sous réserve des conditions sanitaires

Nous nous retrouverons toutes les 2 semaines à partir du jeudi 9 Septembre de 19h30 à 21h à la salle de Québriac pour chanter ensemble les chansons du répertoire français des années 20 à 70. Accompagné à la guitare, tout le monde peut venir chanter, sans connaissance particulière du chant ou de la musique.

Adhésion : 40 € par an

Plus d'infos & inscription : 06.85.66.72.09

Cécile LECLERC

**L'Arbre en Bois**  
Crêperie

*Formule du jour le midi en semaine*

L'Arbre en Bois vous accueille du mardi midi au samedi midi ainsi que le vendredi soir et le samedi soir.  
Le dimanche, nous restons à votre disposition pour vos repas de famille ou autre.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui, pendant cette période difficile pour tous, ont continué à nous accompagner et nous ont permis de rester en activité malgré tout. Votre gentillesse nous a beaucoup touché.

Sophie et Athman

12, rue de la Liberté • 35190 QUÉBRIAC • 02 23 22 04 50

**BERHAULT Didier**  
Artisan depuis 1987  
Menuisier - Ébéniste  
Fabricant - Installateur  
Cuisines - Bains - Dressing

Malnoë 35190 QUÉBRIAC  
06 78 24 66 94  
02 99 23 08 62  
didierberhault@laposte.net




## QUEBRIAC dans la tourmente révolutionnaire par Bernard Arribard - 2<sup>e</sup> partie

A la fin de l'année de 1793, l'église Saint-Pierre et Saint-Paul de Québriac subit des dégâts très importants, comme le relate en 1809, dans ses mémoires communales, Julien Lemarchand (1767-1849), de la Ville Geffrend, maire de Québriac de 1809 à 1845.

« Un moine Geneviévin (de Sainte-Geneviève), natif de Québriac (2 rue de la Gromillais, ancien prieuré) qui s'appelait Vincent Clavier (recteur de Québriac d'avril 1735 à son décès en Janvier 1761) se signala par son zèle en meublant l'église et la sacristie et fit construire une magnifique chaire dont il ne reste qu'une partie du couronnement, de beaux confessionnaux dont deux sont encore existants, un chœur pour les chantres, il fit encore construire la grange actuelle et les étables en dessous. Le nom de ce vénérable est encore précieux par la construction de la chapelle neuve. Il mourut en 1760 (9 janvier 1761) d'une fièvre malique qui emporta un grand nombre de paroissiens. Cet ameublement périt presque entièrement en 1794 (sans doute fin 1793, car la bataille de Granville eu lieu le 13 novembre 1793) par l'éruption d'une division de révolutionnaires républicains dite de Céfer (division sous l'égide du Général Céfer) qui était à la poursuite de l'armée vendéenne, laquelle se dirigeait vers Granville dans l'intention de s'emparer du port. N'ayant pu exécuter ce projet par l'effet de la trahison des Anglais qui devaient assiéger Granville par mer tandis que les vendéens attaquèrent par terre, ces malheureux furent contraint de rétrograder. Arrivés pendant la nuit à l'endroit appelé Tertres de la Claye (Sur la commune de la Boussac), ils rencontrèrent les républicains. Un combat acharné s'engage au milieu de la nuit, les républicains sont entièrement culbutés et taillés en pièces. Les fuyards arrivent en désordre de Dol qu'ils traversent en prenant la grande route de Combourg et se répandent de gauche et de droite sur les paroisses. Environ quatre à cinq cents de ces fuyards arrivent le soir au bourg de Québriac, demandent des billets de logement. Ne se trouvent dans la commune, ni maire (Julien Freté, notaire), ni adjoint pour délivrer des billets. Ils se font ouvrir l'église, s'élançant sur les autels, le chœur, la chaire qu'ils mettent en pièces, ainsi que les armoires, la sacristie et en forment un bucher au milieu de l'église ou ils passent la nuit. Le lendemain, ils se répandent dans le bourg et les environs pour avoir des vivres. Heureusement leur séjour à Québriac fut de courte durée. Il ne reste guère de l'église que les murs et la couverture ».

« Après avoir quitté Québriac, les soldats du Général Cefer se dirigèrent vers Tinténiac puis Hédé ou ils restèrent cantonnés pendant une huitaine de jours, pillant et vexant les habitants et laissant à la population le plus triste souvenir de leur passage et pour comble mirent le feu au couvent d'Hédé ».

« Monsieur Charles Thé fut nommé prieur recteur de Québriac en 1803. Ce vénérable ecclésiastique ayant trouvé l'église et le presbytère en délabrement fut obligé de se mettre en pension dans une maison du bourg pendant quelques années ».

### **Le 14 ventôse An III (4 mars 1794) le Directoire de Dol arrête :**

Sur l'avis donné par le citoyen Gilbert, gendarme, qu'il existe encore dans l'église de Québriac plusieurs vases en argent, une bannière fleurdelysée et autres signes de royautés, les administrateurs, etc... Considérant que les signes de royauté et de fanatisme doivent disparaître de

dessus le solde la liberté et ne plus souiller la mémoire de la servitude où étaient les françois, Considérant que l'argenterie, ornements et autres objets dépendant des églises appartiennent à la république

Arrêtent que les citoyens Huot et Thébault se transporteront dans les plus brefs délais dans la commune de Québriac et autres des cantons de Combourg et de Dingé pour y faire disparaître tous ces signes d'horreur et faire apporter à cette administration tous les objets susmentionnés dépendant des églises, etc..

En aout 1794, la population de Québriac apprend le décès de leur ancien prieur recteur Frère Yves-Jean-Baptiste Delaunay, qui avait été guillotiné Place du Palais à Rennes le 3, et qui avait été à l'origine de la création de l'école de la charité en 1781.

« Prieur-recteur de la cure de Québriac du 17 décembre 1764 au 13 mai 1785 né le 18 mars 1725 au fief-Sauvin canton de Montrevault diocèse d'Angers, fils de noble homme Jean-Baptiste Delaunay, sieur de la Boizardière et de Damoiselle Suzanne Terrien. Elevé par les Bénédictins de la célèbre abbaye de Saint-Florent de Saumur, il n'entra pas dans leur congrégation et préféra celle des chanoines réguliers, dont la maison-mère était l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris ou il fit profession à l'âge de 21 ans chez les Génovéfains. Devenu religieux à l'abbaye de Saint-Pierre de Rillé à Fougères, il fut envoyé à Québriac en 1764. Rappelé en 1785 comme prieur claustral de Saint-Pierre de Rillé, charge à laquelle il joignait la desserte de la paroisse dite de Notre-Dame ou Saint-Eloy de Rillé au faubourg de Fougères. Le Père Delaunay refusa de prêter serment à la constitution civile du clergé. Bien plus le 18 juin 1791 il vint se joindre aux « patriotes » de Fougères pour les processions des Fêtes-Dieu de Saint-Léonard. Finalement la paroisse de Rillé fut supprimée le 16 novembre 1791 et l'on fit défense au Père Delaunay d'exercer désormais aucunes fonctions curiales. On lui signifia de s'éloigner au moins à trois lieues de Fougères. Il obéit à cet ordre et se réfugia à Montours. Le 18 février 1792 Dom Delaunay fut arrêté et transféré à Rennes. Finalement on l'enferma le 14 Août 1792 dans l'ancienne abbaye Saint-Melaine avant d'être transféré le 1er octobre suivant dans l'ancien couvent de la Trinité de Rennes transformé en prison. Le 16 octobre 1793, il partait pour les cachots du Mont-Saint-Michel. Il fut libéré de cette situation quand les vendéens entrèrent au Mont-Saint-Michel en novembre 1793 après une période très pénible et de privation de nourriture. Arrêté une seconde fois aux abords de Fougères du côté de Lécousse le 18 Prairial An II (6 Juin 1794) il fut transféré à Rennes à la Prison de la Tour Le Bat en qualité d'inscrémenté sexagénaire en rupture de ban. Le 16 Juillet il était incarcéré à la prison de la Porte-Saint-Michel qui servait d'antichambre à la Guillotine. Une maladie retarda de quelques jours sa comparution devant le tribunal criminel. Ce ne fut que le 2 août 1794 qu'il subit l'interrogatoire, ou il avoua être sorti de lui-même de la prison du Mont-Saint-Michel, avoir passé huit jours dans la région d'Antrain et enfin avoir erré pendant plusieurs semaines dans la région, mendiant son pain, mais refusa de nommer les personnes qui l'avaient assisté. Son interrogatoire terminé, le tribunal criminel la condamna à la peine de mort en qualité de prêtre réfractaire sexagénaire évadé de prison et justifiable de la guillotine. Cette sentence rendue le vénérable prieur de Rille



Frère Yves-Jean-Baptiste Delaunay la subit courageusement le 3 août 1794 sur la Place du Palais à Rennes à 70 ans, scellant de son sang une existence tout entière consacrée à Dieu et aux âmes »



Ancienne école de la Charité au 13 rue des Dames (propriété actuelle de M et Mme Georges Delahais)

**En 1781, Monsieur de Talhouët de Bonamour, Seigneur de Québriac et Monsieur l'Abbé Delaunay prieur recteur de la paroisse, fondèrent une école charitable appelée « école de la charité », pour les garçons de Québriac. Un capital de 2,400 livres fut placé à Paris pour entretenir cette fondation. L'évêque de Rennes s'empressa de l'approuver, mais l'intendant de Bretagne, tout en l'autorisant, ne fut pas d'avis qu'on demandât au Roi des Lettres patentes confirmatives.**

Le 17 vendémiaire An III (8 octobre 1794) – A comparue au secrétariat du district de Dol, Jean-Louis Deluarde, ex curé constitutionnel de la commune de Québriac, district de Dol, ayant abdiqué ses fonctions curiales et sacerdotales, lequel a déclaré être dans l'intention de se retirer dans la commune et chef-lieu du canton de Nanteuil-le Beaudouin, district de Crespi, département de l'Oise, et d'y recevoir sa pension à compter du 1er vendémiaire, présente année, dont il a requis acte et signé.

Aujourd'hui, 13 messidor, 3ème année de la république française une et indivisible (1er juillet 1795), au directoire du district de Dol : « a comparu le citoyen Julien Régnault, habitant de la commune de Québriac, lequel a déclaré qu'il se propose d'exercer le ministère d'un culte connu sous la dénomination du culte catholique, dans l'étendue de ladite commune, et a requis qu'il lui soit décerné acte de sa soumission aux lois de la république de laquelle il lui a été donné acte conformément à la loi du 11 prairial dernier. Signature Toussaint-Julien Régnault prêtre catholique ».

Mais le lendemain

*Moi soussigné, Julien Régnault, prêtre catholique, je me rétracte de la soumission que j'ai faite à Dol comme n'étant pas conforme à celle du représentant du peuple Grenot en mission au département d'Ille-et-Vilaine et je me soumetts en me conformant au texte qui a été imprimé et affiché tel qui suit :*

*Nous officiers municipaux et agent national de la commune de Québriac, canton de Dingé, district de Dol, affirmons être, conforme à notre registre ce qui suit : Déclaration des prêtres insermentés du culte catholique, apostolique et romain de la commune de Rennes, En conséquence de la proclamation*

*du citoyen Grenot représentant du peuple en mission dans le département d'Ille-et-Vilaine du 14 thermidor An III de la république française.*

*Je soussigné, prêtre insermenté, considérant que je suis autorisé suivant l'acte de soumission avec restrictions admises par Grenot. Le 19 thermidor, troisième année république (6 août 1795). Fait et arrêté à la maison commune de Québriac, conformément à notre registre. Le dit Toussaint-Julien Régnault, prêtre a signé sur notre registre.*

Cette proclamation signée à Rennes par Grenot, en date du 14 messidor An III de la République (2 juillet 1795), représentant du Peuple, en mission dans le département d'Ille-et-Vilaine, suite aux rassemblements qui se sont formés dans la commune de Rennes, en présence de représentants du culte dont le chanoine Delacroix, prévoyait notamment « que toutes les restrictions relatives aux opinions religieuses seront admises, parce qu'elles ne sont pas interdites par la loi, et que la liberté des opinions est garantie par la Déclaration des Droits de l'homme ».

Le chanoine Delacroix signe à Rennes cet accord, le jour même de son adoption le 14 messidor III, comme le fera à Québriac, quelques semaines plus tard le 19 thermidor An III, le nouveau recteur, Toussaint-Julien Régnault, ainsi rédigé :

*« Soussigné, prêtre insermenté, considérant que je suis autorisé dans la déclaration de soumissions aux lois civiles requises par la loi du 11 prairial toutes les restrictions relatives à mes principes religieux et que cet acte de soumission ne concerne que les objets civils, qu'il ne pourra en résulter aucune nécessité de communiquer spirituellement ni d'avoir des temples communs, soit avec les prêtres, qui ont adopté la ci-devant constitution civile du clergé, que je persiste à regarder comme séparés de ma communion, soit avec des ministres d'aucun autre culte. Qu'enfin, toute latitude que peuvent désirer des consciences alarmées est promise par la proclamation du représentant en date du 14 messidor. Déclare que, sous la réserve expresse de tout ce qui concerne la foi, la morale, la discipline et la hiérarchie de l'église catholique, apostolique et romaine, je vis soumis aux lois purement civiles de la république ».*

Après la révolution la chapelle Saint-Malo de Travoux fut vendue par la Seigneurie de Combourg à un nommé Bauché, Maire de Saint-Léger (I. et V.). Elle appartient ensuite après diverses successions aux familles Vigner, Leray, Alix, Béziel et aujourd'hui à la famille Petitpas/Béziel.

En effet la chapelle frairienne, dont son origine semble remonter au 12ème siècle avait été édifée à l'initiative des habitants du village de Travoux et des villages voisins de la Ville Heslouin, la Mariais... Le seigneur de Combourg se disait fondateur des abbayes de la Vieuville et du Tronchet, des prieurés de Combourg et de l'Abbaye-sous-Dol, des chapelles de Paluel, de la Magdeleine en Combourg, de l'Hôpital et du château de Combourg, et prééminencier des églises paroissiales de Combourg, Québriac, Dingé, Saint-Léger, Trans, Vieuxvil, Roz-sur-Couenon, Meillac, Cendres et autres lieux qui étaient placées sous l'autorité des bénédictins du monastère de Combourg.

Concernant la forêt de Tanouarn, qui arrive par endroits en limites des landes de Québriac et de Tinténiac, appartenant au sire de Combourg, le seigneur de Tinténiac « à cause de la mestairie de Chastelain » et celui de Québriac « par cause de sa mestairie du Boismarqué » étaient obligés de fournir chacun « un parc aux bestes domestiques lesquelles sont



prises en la forest de Tanouarn par les officiers et forestiers d'icelle forest » « Les paroissiens de Québriac devaient une rente annuelle de 5 sols monnaie et d'une « miche feuilletée » payable le jour de la Pentecôte au château de Combourg. Les bénédictins du monastère de Combourg levaient pour cette chapelle une petite dîme et prétendaient y avoir des droits, dont la nomination des chapelains comme le fera en 1598 Henri de Montredon, prieur comandataire de Combourg de 1590 à 1617, en nommant Julien Lefoul suite au décès de Gilles Paré. Cette chapelle était en effet fondée de messes » [déclarations faites par la seigneurie de Combourg en 1580].



Vue générale Nord-Est de la Chapelle Saint-Malo de Travoux. En face, se trouvait l'ancien presbytère aujourd'hui demeure de la famille Petipas-Béziel.

Le refus de beaucoup d'ecclésiastiques de prêter serment à la constitution civile du clergé votée en 1790, entraîne un manque de pasteurs pour desservir toutes les paroisses, entraînant ainsi la disparition ou le regroupement de certaines communes, ce qui sera la cas pour la petite commune de Saint-Méloir-des-Bois, située entre les communes de Tinténiac et de Bazouges-sous-Hédé et dépendant du canton de Dingé. Alors que son rattachement semblait se profiler à la Ville d'Hédé, comme l'envisage le Directoire du District dans la correspondance reprise ci-dessous. Sa suppression intervint par arrêté en date du 18 Floréal An 2 (7 mai 1794), le territoire de cette Commune de 50 ha 78 ca, est alors intégré dans le territoire de la commune de Québriac, malgré son éloignement.

« Petite paroisse de 80 habitants, et d'un revenu net de 250 livres ; devenue commune en 1790, elle n'eut qu'une existence éphémère. Son curé Jacques-Noel-Gabriel du Cognet, gradué de l'Université de Caen, s'empessa de prêter serment et fut élu curé de Sens le 29 mai 1791 ».

« Le 15 juillet, le Directoire du District écrivait à la municipalité : « Nous nous empressons, Messieurs de vous tirer de l'embarras où vous vous trouvez relativement à votre paroisse, qui aujourd'hui est dépourvue de pasteur. Il n'y a pas d'apparence, comme vous nous l'annoncez, qu'elle puisse subsister, et comme la réunion doit naturellement en être faite à celle de Hédé, nous écrivons à M. le curé de cette dernière pour le prier de s'en charger provisoirement, en attendant une circonscription définitive. Nous pensons qu'une démarche de votre part vers M. le curé de Hédé pour l'engager à vous porter ses soins, ne peut avoir qu'un bon effet ». Ce même jour, le directoire écrivit lui-même au curé de Hédé et le 19 du directoire du département. Cette

dernière lettre se terminait ainsi : « le patriotisme dont cette paroisse parait animée mérite des égards, nous en référons à M. l'évêque diocésain à l'effet d'obtenir son approbation : le désir des habitants et leur petit nombre nous le font espérer avec confiance. ».

Calvaire de l'ancien cimetière de la paroisse de Saint-Méloir des Bois.

La famille « Lucas » qui exploitait l'ancienne ferme qui jouxtait l'ancienne église et son cimetière, détenait encore l'ancien bénédictier.

Le 11 mai 1836, un échange de territoire eu lieu entre la Commune de Tinténiac et de Québriac. La Commune de Québriac cède alors à Tinténiac l'ancien territoire de la paroisse de Saint-Méloir des Bois d'une superficie de 50 ha 78 ca et en échange la commune de Tinténiac cède à Québriac une enclave de 100 ha 95 ca, comprenant les villages de la Pilais, Trémagouët (à l'exception de la partie haute du village « côté canal » qui a toujours fait partie de Québriac), le Puits Morin et le Buisson (village disparu au début du 20<sup>ème</sup> siècle).

## Sources

- Extraits des documents inédits concernant le Clergé et le Culte Catholique en Bretagne pendant la Révolution dans le District de Dol, de P. Delarue – Editions J. Plihon et I. Hommay libraires à Rennes – année 1908.
- Archives départementales d'Ille-et-Vilaine.
- Archives communales et paroissiales de Québriac, Saint-Méloir des Bois.
- Extraits de mémoires d'anciens Québriacais.

## Annotations complémentaires.

Gilles Leray 1711-1784 cultivateur marchand de Chevaux épouse à Bazouges Sous Hédé en 1741 Marie Rufflé 1720-1793 et exploitent la ferme de la famille Clavier-Delacroix au 4 rue de la Gromillais. Ils auront comme enfants Jean ° 1742, Marie ° 1744 épouse Pierre Arribard (descendance famille Arribard du Poncel, Dezan-Arribard de Travoux, Arribard-Bégueret-Delamotte du moulin du village en la Chapelle aux Filtzméens). Marguerite ° 1746 épouse de François Corvaisier puis de Toussaint Nouyou, Gilles ° 1749 époux de Françoise Freté, Anne ° 1751, Perrine ° 1753 épouse de Pierre Monnier (descendance famille Hamelin du Grand moulin), Toussainte ° 1756, Joseph 1757-1826 époux de Françoise Busnel (nombreuses descendance familles Bain, Vigner, Denoual de la Basse Ville, Réhault, Belan, du bourg, Chateaugiron, Heurtier Québriac, Levêque de Rolin, Galliot la Morandais Tinténiac, Baratte Bazouges Sous Hédé, Réhault de St Symphorien, Tinténiac..., Hyppolite Réhault 1897-1976, ancien maire de Fougères de 1945 à 1965, sénateur, Grand industriel usine de Chaussures, dont l'entreprise comptera plus de 1000 salariés), François 1759-1840 époux de Marie Lemarchand, sans descendance. Cette dernière semble hériter de la demeure sise angle route de Tinténiac et de la Noe. Leur nièce Marie Leray né en 1802, restée célibataire, qu'ils ont élevée héritera de cette demeure qu'elle transmettra à sa sœur Toussainte épouse Réhault), Jacques 1762-1799.

Mathurin Lefrançois natif de Bazouges Sous Hédé fils de François et de Julienne Godineau 1755-1802 veuf de Gillette Gautier 1748-1787 habitant le bourg

Julien Blanchard fils de Julien Blanchard et de Marguerite Aubry du bourg. Il épouse à Tinténiac en 1793, Rose



Mainguy et la descendance viendra ensuite exploiter la ferme du Courtil Jamet de 1826 à 1848 (descendance famille Blanchard du Poncel en Québriac). Cette ferme sera exploitée ensuite par la famille Quérard puis Morin-Quérard et Morin-Nobilet.

Ollivier Josse 1748-1831 épouse en 1775, Rose Lemarchand 1755-1790 fille de François Lemarchand notaire et de Marie Régnault, dernière descendante de la famille Régnault au Courtil Jamet. Leur fils Jean ° en 1781 épouse en 1802 Jeanne Arribard (branche de la famille Arribard de la Jouallayes que l'on remonte à Michel Arribard marié à Tinténiac en 1622 à Raoulette Leray), le couple s'installe au Courtil Jamet puis reprend vers 1805 la ferme de la Jouallaye en Tinténiac. (Descendances, famille Belan des Gontrais en Tinténiac, famille Launay-Belan de Trémagouet...). Veuf épouse en 1798 Jeanne Lardoux 1763-1798. Après son départ en 1798, la ferme du Courtil Jamet est reprise par la famille Ramée puis à partir de 1826 par la famille Blanchard-Ramée puis Blanchard-Godet.

La famille Cintré habitait au village de la Haye de Terre, dont nombreuses descendances.

## Sources

- Extraits des documents inédits concernant le Clergé et le Culte Catholique en Bretagne pendant la Révolution dans le District de Dol, de P. Delarue – Editions J. Plihon et I. Hommay libraires à Rennes – année 1908.
- Archives départementales d'Ille-et-Vilaine.
- Archives communales et paroissiales de Québriac, Saint-Méloir des Bois, Tinténiac....
- Extraits de mémoires d'anciens Québriacois.

*Bernard ARRIBARD – Octobre 2020.*

## Cahiers de Doléances en 1789 à Québriac

Subdélégation de Hédé. - Dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Rennes, canton de Hédé.

POPULATION. - En 1789, 250 feux (Procès-verbal).

CAPITATION. - Total en 1770, 857 l. 18 s. 7 d., se décomposent ainsi : capitation, 585 l. 10 s. ; 21 d. p. l. de la capitation, 51 l. 4 s. 8 d. ; milice, 78 l. 2 s. ; casernement, 143 l. 1 s. 11 d. (Arch. d'Ille-et-Vilaine, C 3981). - En 1778, 300 articles, dont 160 inférieurs à 3 l. (Ibid., C 3982).

VINGTIÈMES. - En 1768, 1.124 l. 5 s. 3 d.

FOUAGES. - 16 feux 3/4 1/8 1/16. - Fouages extraordinaires, 351 l. 10 s. 10 d.

OGÉE. - A 8 lieues au S.-S.-E. de Saint-Malo, à 6 lieues de Rennes et à 1 lieue de Hédé. - 1.200 communiants. - Le territoire, pays couvert, renferme des terres bien cultivées, des prairies et des landes ; on y fait beaucoup de cidre.

PROCÈS-VERBAL. - Assemblée électorale, le 2 avril, au lieu ordinaire des délibérations, sous la présidence de Julien-René-Marie Rubillon du Lattay [Note : Rubillon du Lattay a présidé aussi l'assemblée de la Chapelle-aux-Filzméens du 29 mars (seigneur du château du Logis en la Chapelle). On s'explique ainsi les analogies qui existent entre les cahiers de Québriac et de la Chapelle-aux-Filzméens], avocat au Parlement, faisant fonction de juge, attendu l'absence du sénéchal de Québriac. - Comparants : Sylvain Lemarchand ; Toussaint Vigner ; Pierre Freté ; Julien Freté ; Jacques Gautier ; Toussaint Nouyou ; Toussaint Marchand ; Joachim Regnaud ; Olivier Josse ; Jean Leray ; Pierre Pinsard ; Julien Desclos ; Jean Trémaudan ; Jean Portier ; Jean Monnier ; Pierre Vigner ; René Lemarchand ; François Lemarchand ;

F. Rufien ; Jean Gincné. - Députés : Toussaint Vigner (de la Ville Heslouin); Julien Freté (de la Fretochère).

## Cahier de doléances de Québriac

Les gens composant le général de la paroisse de Québriac et les autres habitants domiciliés en la dite paroisse qui se sont trouvés en l'assemblée tenue par ordre du Roi, pour nommer des députés à l'assemblée générale qui commencera à Rennes le 7 de ce mois, ont cru devoir demander les articles suivants :

ARTICLE PREMIER. - Le retour successif des Etats généraux : les habitants des campagnes, plus exposés à la vexation que les autres sujets de Sa Majesté, ont surtout le plus grand intérêt à ce que cet article devienne une loi fondamentale de l'Etat, afin qu'ils aient dans tous les temps la voie la plus sûre pour réclamer avec succès contre tous les abus qui leur seront préjudiciables.

ART. 2. - Que, dans toutes les assemblées nationales, générales ou particulières, les membres du Tiers Etat soient au moins en nombre égal à celui des représentants de l'ordre de la Noblesse et du Clergé réunis ; que les campagnes et le clergé du second ordre envoient à l'avenir des députés aux dites assemblées, soit des Etats généraux, soit des Etats particuliers de la province [Note : Le passage imprimé en italique est emprunté à l'art. 9 du cahier de la Chapelle-aux-Filzméens].

ART. 3. - Que tous les impôts soient répartis également à raison de la fortune de chaque particulier, de quelque ordre qu'il soit, et que le droit de franc-fief soit supprimé (Voy. l'art. 7 du cahier de la Chapelle-aux-Filzméens).

ART. 4. - Que le Tiers Etat soit admis à toutes les charges civiles et militaires.

ART. 5. - L'administration gratuite de la justice et la suppression du papier timbré, aussitôt que les besoins de l'Etat pourront le permettre.

ART. 6. - Qu'il soit permis à Messieurs les ecclésiastiques, aux avocats et officiers publics de rédiger des actes sous seings privés pour les particuliers.

ART. 7. - Art. 6 du cahier de la Chapelle-aux-Filzméens.

ART. 8. - Qu'en cas de nouvelles impositions, elles soient établies sur les objets de luxe plutôt que sur les terres ou sur les denrées de première nécessité, telle qu'est le sel (Cf. les art. 2 et 3 de la Chapelle-aux-Filzméens).

ART. 9. - Suppression du casuel des ecclésiastiques pour les enterrements et les mariages, sauf à y suppléer, pour les recteurs à portion congrue et les vicaires de paroisses, par une augmentation de pension (voir note qui suit).

Note : Le prieur-recteur de Québriac, présenté par l'abbé de Rillé, vivait des dîmes de la paroisse, qu'il partageait avec cinq ou six autres ecclésiastiques, tels que l'abbé, de la Vieuville et le prieur de Combourg (GUILLOTIN DE CORSON, Pouillé, t. V, p. 523).

ART. 10. - Que la dîme verte et celle des blés noirs, en un mot, toutes dîmes insolites soient supprimées (voir note qui suit).

Note : Le recteur de la Chapelle-aux-Filzméens possédait dans la paroisse de Québriac des dîmes vertes, qui, avec celles de la Chapelle, lui rapportaient 28 l. (P. DELARUE, Le clergé et Le culte catholique en Bretagne pendant la Révolution. Distric de Dol, t. V, p. 111). - Notons que l'abbaye de la Vieuville possédait en Québriac un trait de dîmes qui était affermé à Joseph Cohan au prix de 30 l. (Arch. d'Ille-et-Vilaine, série Q. Registre des déclarations recues au bureau des domaines de Dol, fol. 23 v°).



ART. 11. - Qu'il soit fait itératives et très expresses défenses à toutes personnes de chasser depuis le 1er mai jusqu'à la fin du mois de septembre.

ART. 12. - Qu'il soit permis aux laboureurs d'avoir des armes chez eux, de pêcher dans les rivières et ruisseaux et de chasser sur leurs terres.

ART. 13. - Que les landes et gallois et tout ce qu'on appelle communs en Bretagne soient déclarés appartenir aux vassaux, de même que les ruisseaux, et que défenses soient faites aux seigneurs d'en disposer d'aucune manière (Cf. l'art. 4 de la Chapelle-aux-Filzméens).

ART. 14. - La suppression des corvées féodales, particulièrement pour le charroi des meules de moulins et la sergentise ou cueillette des rentes, ainsi que la suppression du droit de fuie et colombier (Cf. l'art. 10 de la Chapelle-aux-Filzméens) (voir note qui suit).

Note : La seigneurie de Québriac possédait dans la paroisse les moulins du Gué-Martin et du Grand-Moulin (GUILLOTIN DE CORSON, Les grandes seigneuries, t. I, p. 381).

ART. 15. - Que toutes les rentes et prestations féodales soient déclarées franchissables au denier qui sera fixé ; qu'à l'avenir les seigneurs ne puissent exiger le paiement de celles qui n'auraient pas été fournies en nature que suivant l'appréci qui sera fait par le juge royal des lieux (voir note qui suit).

Note : A Québriac, la plupart des droits seigneuriaux étaient perçus par la seigneurie de Québriac, qui y possédait la haute justice et avait le droit de tenir dans le bourg une foire chaque annés et un marché toutes les semaines (GUILLOTIN DE CORSON, Les grands seigneuries, t. I, p. 381). Les paroissiens de Québriac devaient aussi à la seigneurie de Combourg une rente annuelle de 5 sols monnaie et une « miche feuilletée » payable le jour de la Pentecôte au château de Combourg (ID., op. cit., t. II, p. 139. Cf. aussi A. DE LA BORDERIE, Le regaire de Dol et la baronnie de Combour, dans les Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, an. 1862, t. I, pp. 193-194).

ART. 16. - Qu'il n'y ait plus de lods et ventes pour les contrats d'échange, et qu'il soit ordonné aux seigneurs de raccommoder les chemis vis-à-vis leurs terres.

ART. 17. - Qu'il soit permis aux vassaux de rendre leurs aveux sous seign privé.

ART. 18 [Note : Ce paragraphe est d'une autre main et a été écrit par le président Rubillon]. - Les susdits habitants se plaignent de n'avoir reçu aucun argent pour la corvée et prétendent qu'il a été destiné par les États des sommes pour cet objet (voir note qui suit).

Note : Les documents ne nous apprennent pas si la doléance du cahier état justifiée ou non. Tout ce que nous savons, c'est que sur le fonds de 200.000 l. accordé pour le soulagement de la corvée, l'évêché de Saint-Malo avait reçu pour sa part 20.462 l. 5 s. (Arch. d'Ille-et-Vilaine, C 4882). - La tâche de

Québriac sur la route de Dol à Hédé, était de 1.194 toises, et son centre se trouvait à 1 lieue du clocher (Ibid., C 4883). C'est en 1775 que la tâche de la paroisse avait été modifiée, qu'elle avait été reportée sur la route de Dol à Hédé, ce dont les habitants s'étaient plaints, car leur nouvelle tâche se trouva dépasser le taux de la capitation, et elle portait sur la lande de Tanouarn. « dont l'aplannissement n'avait été qu'ébauché en 1770 » ; le travail d'aplannissement fut donné à un entrepreneur, Jean Huart, moyennant 700 l. D'après les notes d'inspection du commissaire Poulet en 1785, la tâche de Québriac était passablement bonne, bien que la route ne fût pas empierrée à la traversée de la lande de Tanouarn (Ibid., C 4758).

[18 signatures, dont celle du président Rubillon ; après les signatures, et d'une troisième main, qui semble être celle de Joachim Regnaut, est ajouté l'article suivant :]

ART. 19. - Les sujets de la paroisse se plaignent des apprécis que le seigneur leur fait payer de trop : savoir, deux livres dix sous par boisseau de froment et deux livres par boisseau d'avoine grosse, et par boisseau d'avoine menue deux livres un sou de plus que l'apprécis ; la mesure est extrêmement haute, puisque l'apprécis est de quatorze livres le boisseau de froment et l'avoine de huit livres par boisseau, et l'avoine menue de sept livres quatre sous, sans y comprendre les précédentes années ci-devant ; il fait payer cette année le froment seize livres dix sous, l'avoine grosse dix livres, l'avoine menue neuf livres cinq sous, au bout de son apprécis qu'il fait lui-même. De plus, les habitants se plaignent encore de ce que le seigneur a fait enlever par ses gens les armes des dits habitants et autres effets, pendant qu'ils étaient au service divin ; on se plaint aussi des gardes du seigneur, qui enlèvent par son ordre tous les bestiaux qu'ils trouvent dans ses bois et leur fait payer une somme considérable.

En général, adoptons tout ce qui est porté dans le cahier de la ville de Rennes, dans les cahiers des paroisses de Tinténiac et Combourg, en tout ce qui peut nous être commun, et qui pourrait n'avoir pas été prévu ou suffisamment éclairci dans le présent. Les habitants demandent que toutes les terres du seigneur soient encloses.

[Suivent toutes les signatures placées avant l'art. 19, moins celle du président Rubillon et une autre illisible, plus celle de Joachim Regnaut].

## DÉLIBÉRATION du 1<sup>er</sup> février 1789

(Arch commun. de Rennes, Cart. des Aff. de Bretagne, F).

Les délibérants adhèrent aux arrêtés des 22-27 décembre 1788 et à la délibération des dix paroisses de Rennes du 19 janvier, et déclarent « agréer tout ce qui pourra être fait, soit par la commune de Vannes, soit par les députés en cour des différentes communes ».

[Sur le registre, 14 signatures, dont celles de Toussaint Vigner et Faisant, procureur fiscal].



**COUVERTURE  
ZINGUERIE**  
Pose vélux  
Neuf & Rénovation

SAS  
**CLOLUS**  
COUVERTURE  
LE SAVOIR-FAIRE DEPUIS 4 GÉNÉRATIONS

18 a Le Grand bois 35190 QUÉBRIAC  
**02 99 68 01 17 - 06 32 59 15 31**  
cclus.couverture@outlook.fr



LA FERME  
DES  
ROCHELLES

Volailles et Œufs  
Elevage plein-air

EARL GAUTIER  
Les Rochelles 35190 SAINT-DOMINEUC  
02 99 45 30 49 • 06 62 78 98 12  
hugautier@wanadoo.fr • www.fermedesrochelles.com






**C** CHAUSS & MOI


Vente de chaussures et accessoires  
**SARL CHAUSS & MOI**  
 Avenue des Trente - C.C. Les Petites Douves - 35190 TINTÉNIAC  
 Tél. : 06 11 91 07 78 - nadine@chauss-et-moi.fr

RC St Malo 880 336 169 N° TVA FR 92 880 336 169


 **Lebreton**  
 Electricité Générale  
 Plomberie - Chauffage  
 Z.A. ROLIN 35190 QUEBRIAC

[www.lebreton-electricite.fr](http://www.lebreton-electricite.fr) **02.99.68.06.74**  
[contact@lebreton-electricite.fr](mailto:contact@lebreton-electricite.fr) **06.62.50.26.95**

**La Ferme du Rocher**  
**VENTE DIRECTE**



**Boeuf, Veau, Agneau, Cochon**  
 Merguez, Chipô, Steak haché, Terrine



**Caroline : 06 71 04 78 64**  
**Québriac**

  
 EKO ETIK Matériaux

**NÉGOCE - CONSEILS - ACCOMPAGNEMENT - LOCATION**  
**SPÉCIALISTE DES ISOLANTS BIOSOURCES**

**MISAPOR**  
 VERRE CELLULAIRE

L'isolation écologique sous dalle et radier  
 Habitat basse énergie & Passif  
 Compatible bâti ancien



**Partenaire**  
**dép. 35**

Z.A. DE ROLIN - 35190 QUEBRIAC  
[contact@ekoetikmatériaux.com](mailto:contact@ekoetikmatériaux.com)  
**06 811 06 501**  
[www.ekoetikmatériaux.com](http://www.ekoetikmatériaux.com)

**SARL ROUAULT**  
**Travaux forestier et bois de chauffage**

**22, rue Docmaël**  
**35190 TREVERIEN**

**06 85 44 44 01**  
[sarlrouault@outlook.fr](mailto:sarlrouault@outlook.fr)

**Commande bois de chauffage**  
**02 99 45 60 67 / 06 07 94 14 01**




**JULIEN GAUTIER**  
 Peintre en bâtiment  
 neuf / rénovation / décoration

---

06 31 72 85 39

*Le P'tit Plus*  
**ALIMENTATION - PAINS & PATISSERIES**  
**Karine Lebulanger**

**Pains - Pâtisseries**  
**Alimentation - Gaz**  
**Timbres - Photocopies**  
**Livraison à domicile**  
**34 rue de la Liberté**  
**35190 Québriac**  
 09 51 01 82 02 - 06 86 22 19 51  
 leptitplusquebriac@free.fr  
 Facebook : @leptitplusquebriac  
 EURL au capital de 5000 € - SIRET 512 270 463 00015

**Claude DUHAMELLE**  
**TRAVAUX PUBLICS**  
**35190 QUÉBRIAC**



Tél. 02 99 68 12 94 - Port. 06 03 37 84 41  
 claude.duhamel@wanadoo.fr

**KABUKI SPA**  
**& Institut**






Massages  
 Soins Visages  
 Gommages  
 Maquillage  
 Manucure  
 Epilations

ESPACE  
 BIEN-ÊTRE  
 Piscine & Hammam  
 CHÈQUES KDO

18 lieu-dit Trémagouët - 35190 Québriac  
 Tél. 02 99 39 88 42  
 contact@kabuki-spa.fr  
 www.domainedetremagouet.com



**MITOULIS IMMOBILIER**  
 TRANSACTIONS




Eric MITOULIS  
 06 16 07 30 81 7/7/7  
 mitoulisimmobilier@gmail.com  
 Estimation Gratuite (7J/7)

18, chemin La Ville-Es-Ray 35190 QUÉBRIAC  
 N° carte professionnelle CPI 3502 2016 000 011 434  
 Ass. ECP SAA n°103 165 800 SIREN 494 818 545

CHARPENTE - OSSATURE BOIS - MENUISERIE

NICOLAS BEDEL  
 LA BOURDONNIÈRE  
 35190 QUÉBRIAC  
 02 99 68 30 93  
 06 69 02 13 32  
 bedelnicolas@yahoo.fr



WWW.BEDELCONSTRUCTIONBOIS.COM

Assemblage PC - Formations - Dépannage/assistance - Installation -  
 Consommables et accessoires

**H2C**  
**INFORMATIQUE**  
**SERVICES**

**MICHEL LEBULANGER**  
 h2c.infoservices@free.fr - www.h2cinformatique.fr  
 09 50 45 49 84 - 06 77 93 96 82

34 rue de la Liberté - 35190 Québriac